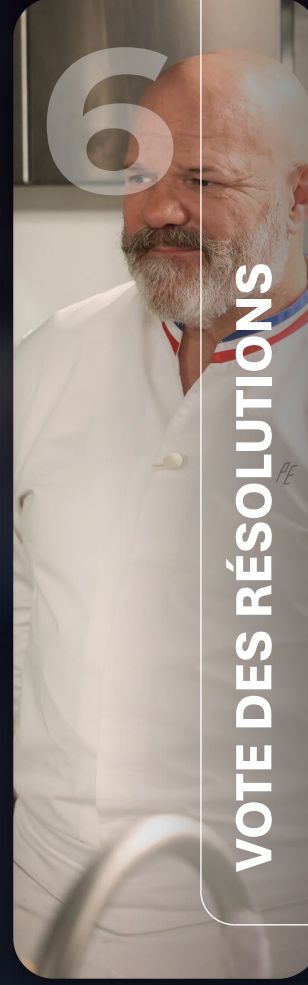
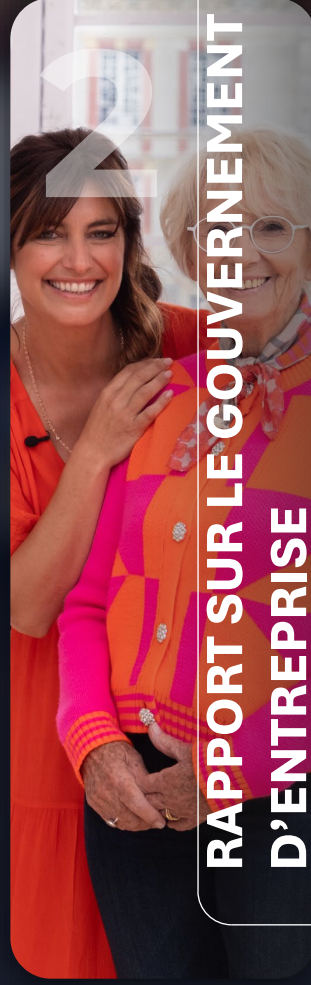


SOMMAIRE



DOCUMENTS SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

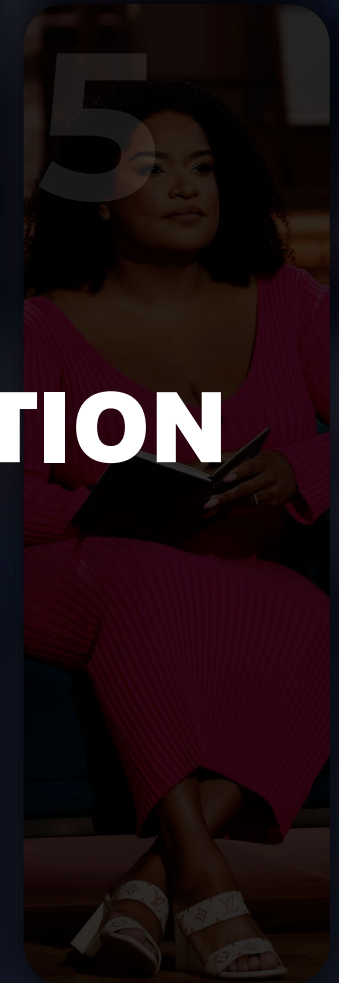
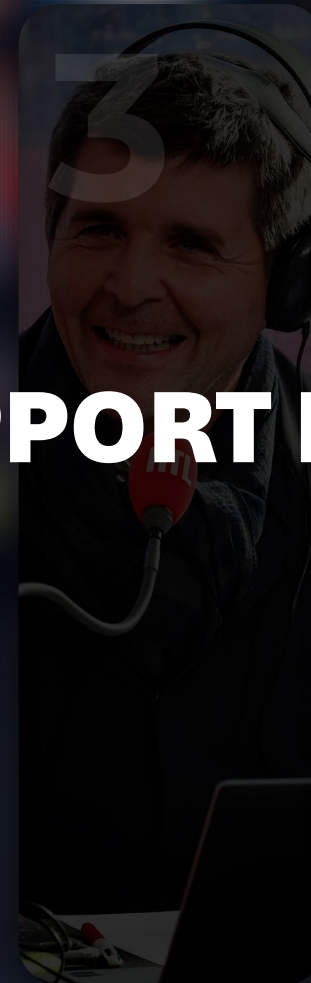
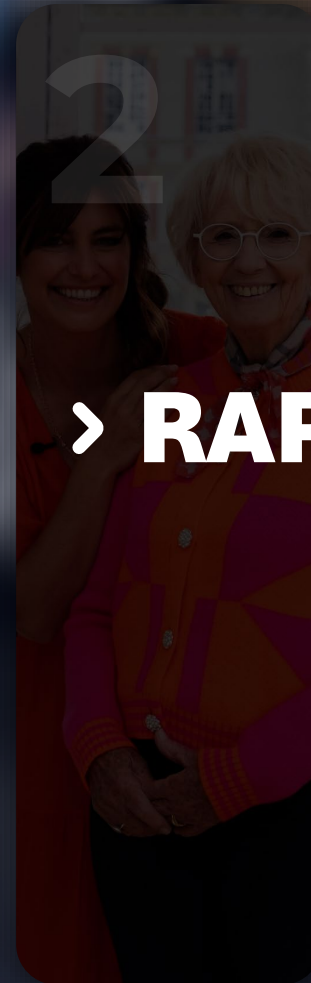
**Les éléments requis par la réglementation
sont disponibles sur le bureau de
l'Assemblée Générale**

RAPPEL DU CALENDRIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 2025



VIDÉO SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE

SOMMAIRE



› RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024



Transformation
stratégique
du Groupe



UEFA
EURO2024
GERMANY



PARIS 2024

Puissance
du sport pour les
annonceurs en 2024

Et à venir



2026 & 2030



Excellente
année cinéma



Marché immobilier
au ralenti

SOMMAIRE

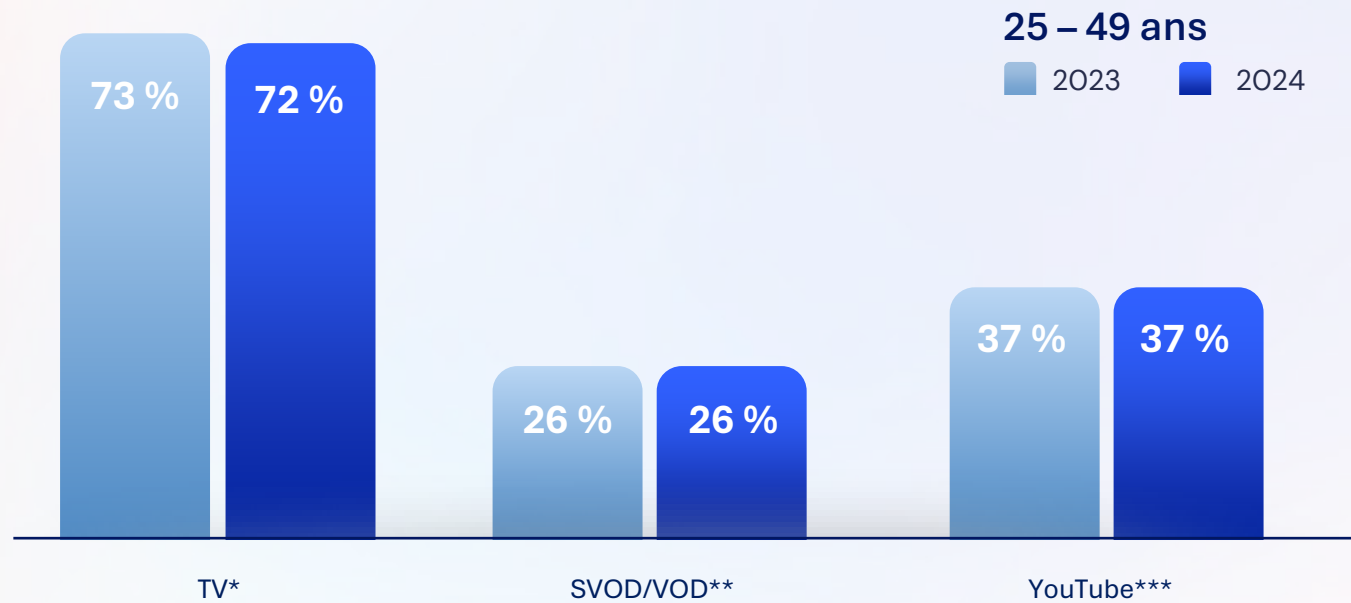


RAPPORT DE GESTION **> PÔLE VIDÉO** **> TRANSFORMATION**

LA TÉLÉVISION CONTINUE DE S'ADRESSER À TOUS LES FRANÇAIS, ET RESTE LE MÉDIA LE PLUS PUISSANT DE LA VIDÉO

Le reach de la télévision est toujours très important, nettement supérieur à celui des plateformes concurrentes :
3 Français sur 4 regardent la télévision chaque jour, y compris chez les 25-49 ans

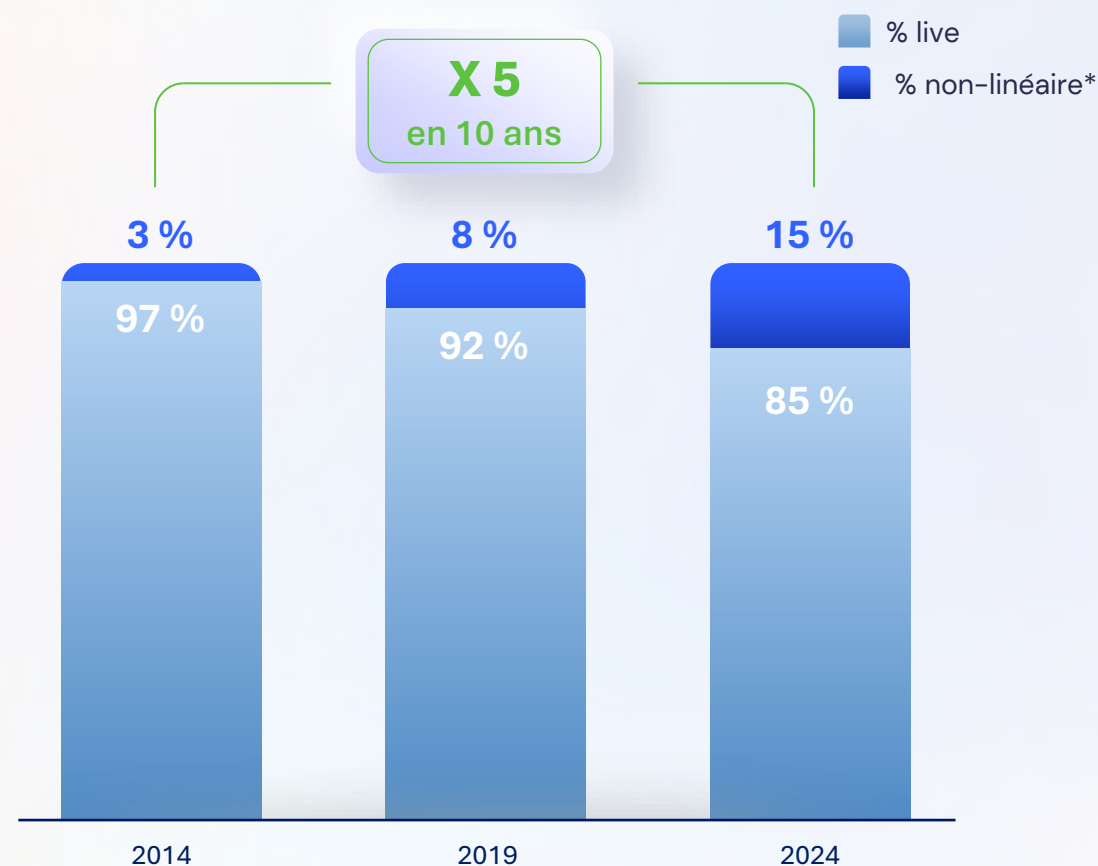
Couverture quotidienne en % de la cible



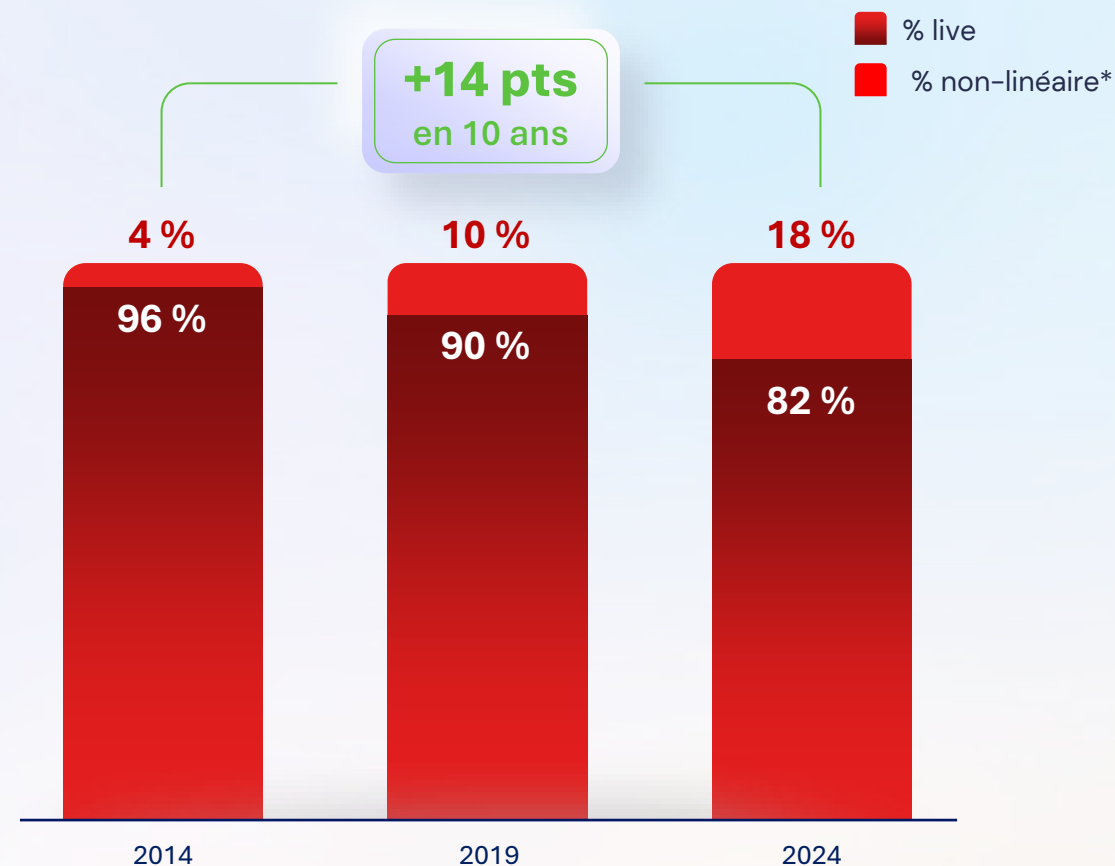
LA CONSOMMATION DES CONTENUS TV POURSUIT SA DÉLINÉARISATION – M6 EN AVANCE SUR LE MÉDIA



Évolution de la consommation des contenus TV – cible 25-49 ans



Évolution de la consommation des contenus M6 – cible 25-49 ans



LE LINÉAIRE, UN IMPORTANT RÉSERVOIR DE CROISSANCE POUR LE DIGITAL

Une offre linéaire de contenus à fort potentiel digital, qui augmente d'année en année



Divertissements

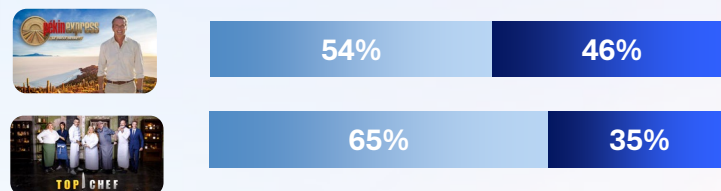
de primes / an



Répartition de la consommation 2024 en 4+



Programmes les plus délinéarisés en 4+



■ % live ■ % non-linéaire*

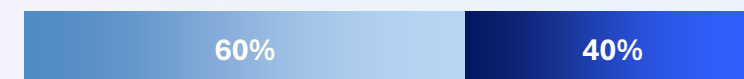


Séries-réalités

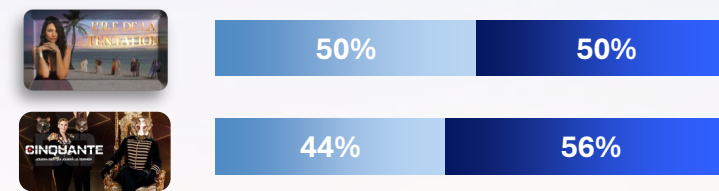
Renouvellement du genre avec 3 lancements réussis en 2024



Répartition de la consommation 2024 en 4+



Programmes les plus délinéarisés en 4+



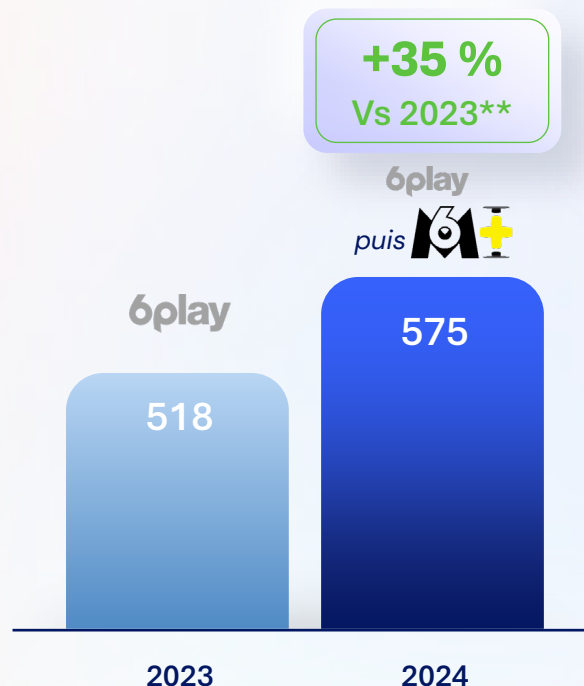
■ % live ■ % non-linéaire*



UNE ANNÉE HISTORIQUE POUR LA PLATEFORME DE STREAMING DU GROUPE, AVEC LE SUCCÈS DU LANCEMENT DE **M6+**

Forte hausse du nombre d'heures visionnées

Millions d'heures vues/an*



Record du nombre d'utilisateurs

Couverture mensuelle en millions*



* Source : pour 2023 et années antérieures, Médiamétrie / Audience TV 4 écrans - 6play/Gulli MNQ_SE – pour 2024, Médiamétrie / Médiamat – Base 4+, hors contenus exclusifs à la plateforme – années calendaires // ** Données internes – HeartBeat – inclut les contenus exclusifs à la plateforme – à périmètre comparable



Rajeunissement des audiences

**M6+ : 9 ans plus jeune
vs la moyenne de ses
concurrentes***

Âge moyen **chaîne M6 52 ans**

Âge moyen **M6+ 41 ans**

Âge moyen **M6+ en OTT 36 ans**

Série | Thriller | Action 10

La série culte en intégralité



▶ Voir **Leader en temps passé
par utilisateur**

des plateformes françaises de
streaming chez les 25-49 ans*

+ Divertissement **54 min/jour*** Jeux-réalité

PRINCIPAUX SUCCÈS DE LA PLATEFORME

Succès des programmes historiques linéaires sur M6+
Top programmes*



Renforcé par des nouveautés en séries-réalité



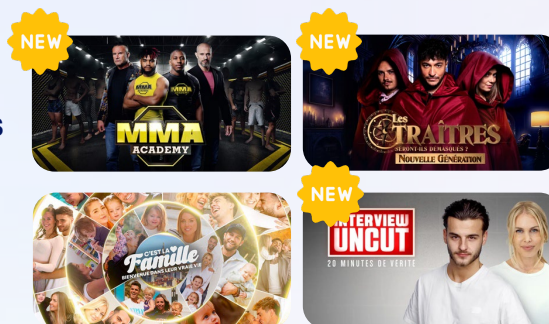
+35 %
en H vues
vs 2023**



Forte croissance de la consommation des contenus exclusifs M6+

x2
vs 2023**

Succès des productions 'extended'



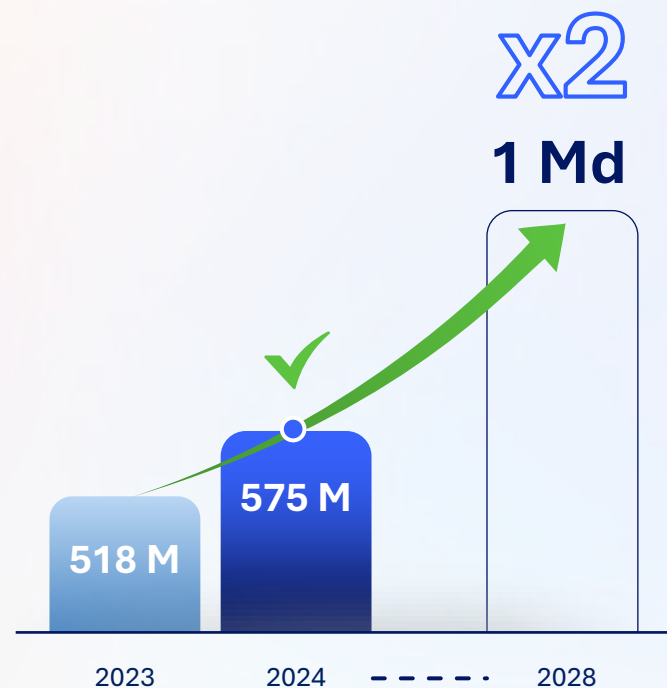
Élargissement du catalogue de séries



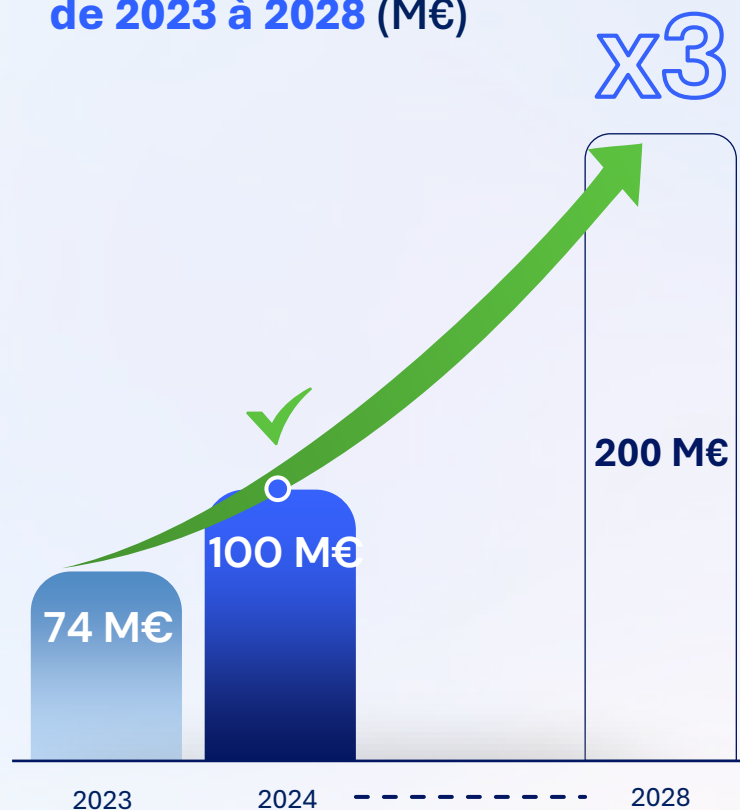
LANCEMENT RÉUSSI DE M6+, EN LIGNE AVEC NOS PRÉVISIONS

Plan 2024-2028

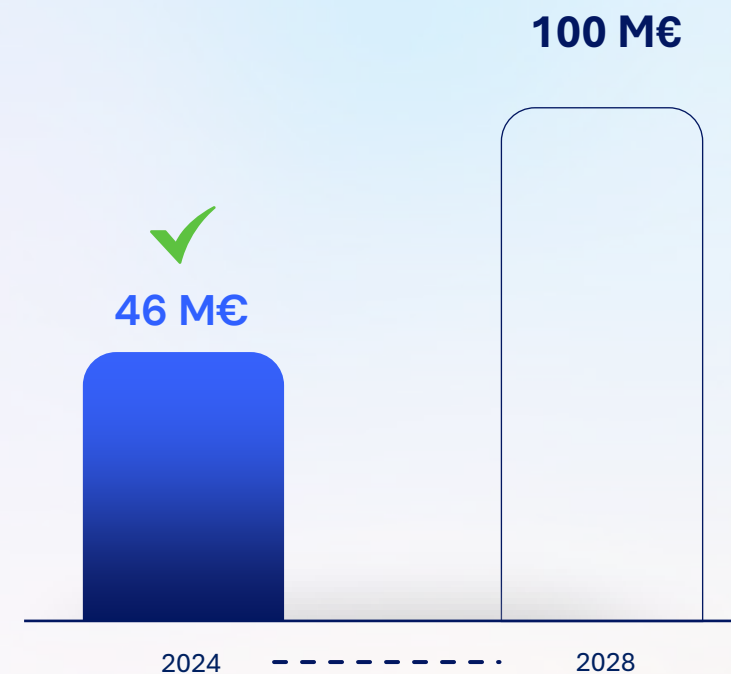
Consommation totale (en h)



Revenus streaming* annuels de 2023 à 2028 (M€)



Croissance des OPEX streaming annuels de 2024 à 2028 (M€)



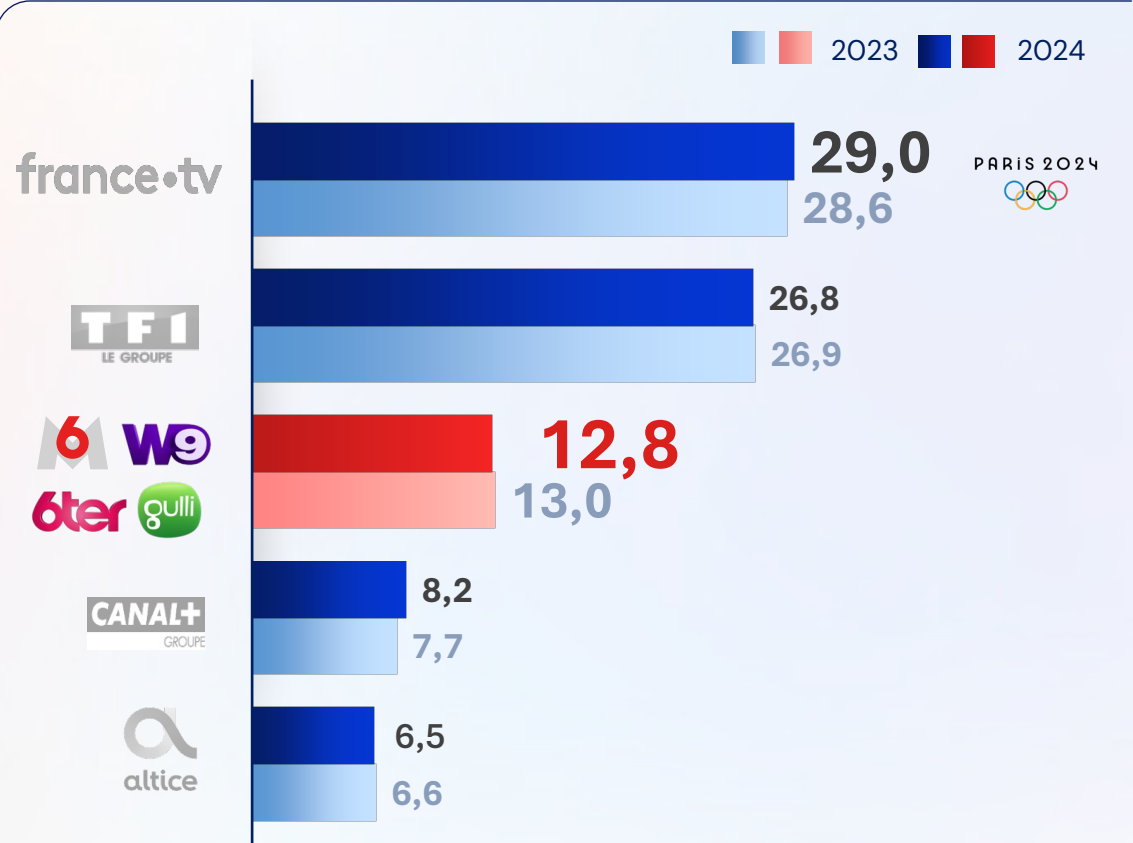
SOMMAIRE



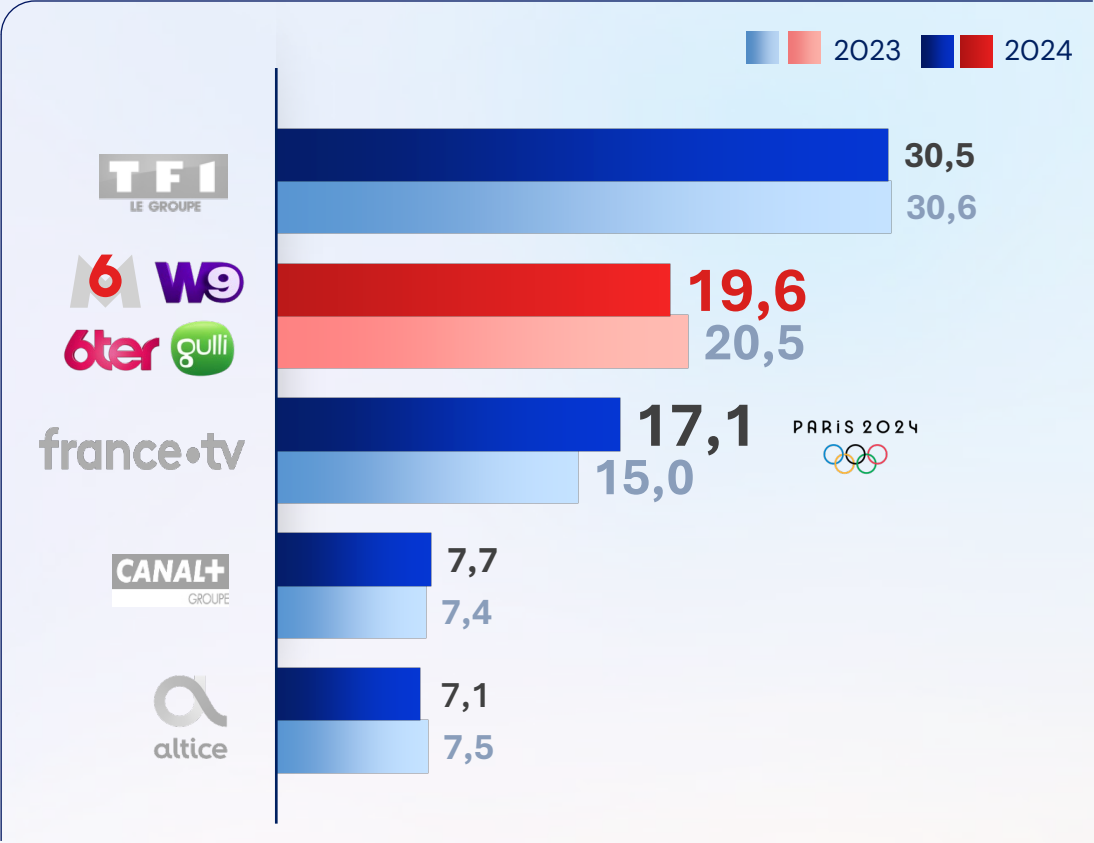
RAPPORT DE GESTION **> PÔLE VIDÉO** **> AUDIENCES**

LE GROUPE EST STABLE SUR L'ENSEMBLE DU PUBLIC MAIS EST IMPACTÉ SUR LES 25-49 ANS PAR LA DIFFUSION DES JO SUR FTV

4+

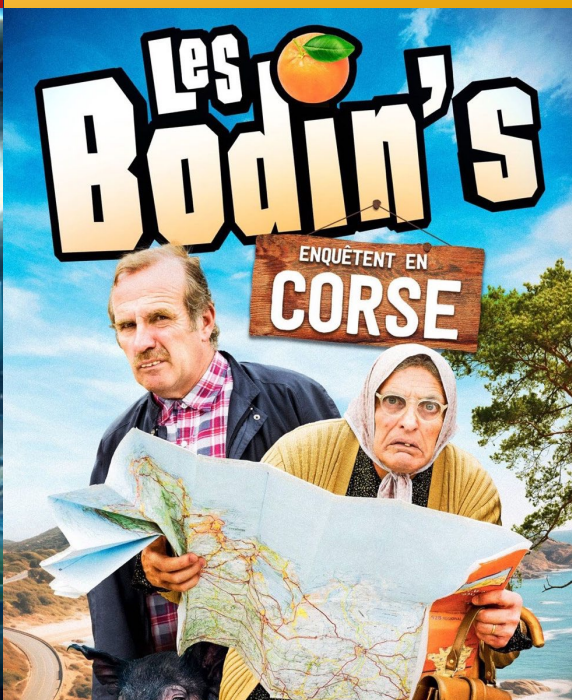


25-49



M6 : LA CHAÎNE A DE NOUVEAU RASSEMBLÉ TOUS LES PUBLICS EN 2024

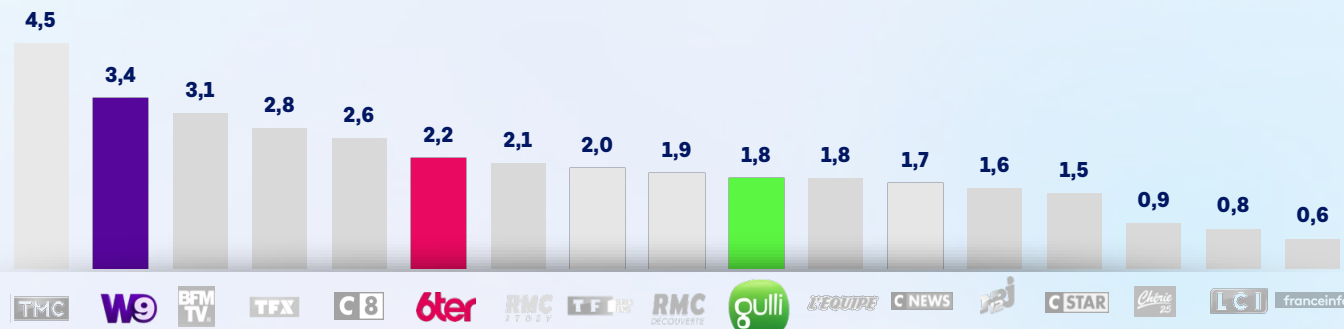


DIVERTISSEMENT	INFORMATION	SPORT	FICTION
			
L'ÉMISSION LA PLUS REGARDÉE DE LA TV* : 4,7 M TLSP	L'OFFRE D'INFORMATION DE SOIRÉE LA PLUS PUISSANTE DE LA TV : JUSQU'À 3,0 M TLSP	48 M DE FRANÇAIS ONT REGARDÉ L'EURO 2024 SUR M6	SUCCÈS AVEC 4,1 M TLSP

CHAÎNES TNT : W9 EST LA CHAÎNE TNT LA PLUS DIGITALISÉE, GULLI TOUJOURS LA RÉFÉRENCE CHEZ LES ENFANTS

7,4 % de PDA

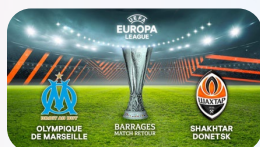
sur la cible commerciale pour nos chaînes de la TNT gratuite



1^{ère}

chaîne TNT
sur le streaming

Chaîne TNT
PRÉFÉRÉE
des Français*



Prime le + puissant
de la TNT en 2024

1,6M



N°1 de la TNT sur les
magazines
d'information

Jusqu'à 0,8M



Série inédite la +
regardée de la TNT
en 2024

1,0M

sur le 1^{er} épisode



1^{ère}

chaîne TNT HD
sur la cible commerciale



2^{ème} série-doc la +
regardée de la TNT

Jusqu'à 0,8M



Meilleure
année 25-49
depuis 14 ans

Chaîne TNT
préférée
des enfants*



Gulli leader national auprès des
enfants sur toutes les cases
stratégiques**

Source : Médiamétrie / Médiamat – audiences consolidées J+28

* Ifop / Baromètre d'image des chaînes de télévision / Sondage réalisé online du 26 mars au 5 avril 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 2 200 Français âgés de 15 ans et plus + un échantillon représentatif de 880 enfants de 4 à 14 ans // ** le matin avant l'école, en matinée le mercredi, le week-end et pendant les vacances & en sortie d'école

ANNÉE RECORD POUR LES CHÂÎNES PAYANTES DU GROUPE

PARIS
PREMIERE

0,6 % 4+
13,4 M
de tllsps par
mois

Meilleure
année auprès
de l'ensemble
du public

6,3 M de Français regardent les
productions inédites de la chaîne*



4,1 M ont regardé
LA REVUE DE PRESSE le lundi



3,1 M ont regardé TRÈS
TRÈS BON le samedi

téva

Record depuis 6 ans en prime
auprès de l'ensemble du public
et du public féminin

0,3 % 4+ CE
0,3 % Fem15+ CE



serieclub

NOUVEAU RECORD
HISTORIQUE EN 4+

0,4 % 4+ CE
soit +30% en un an



RECORD EN DIGITAL
+60 % en un an

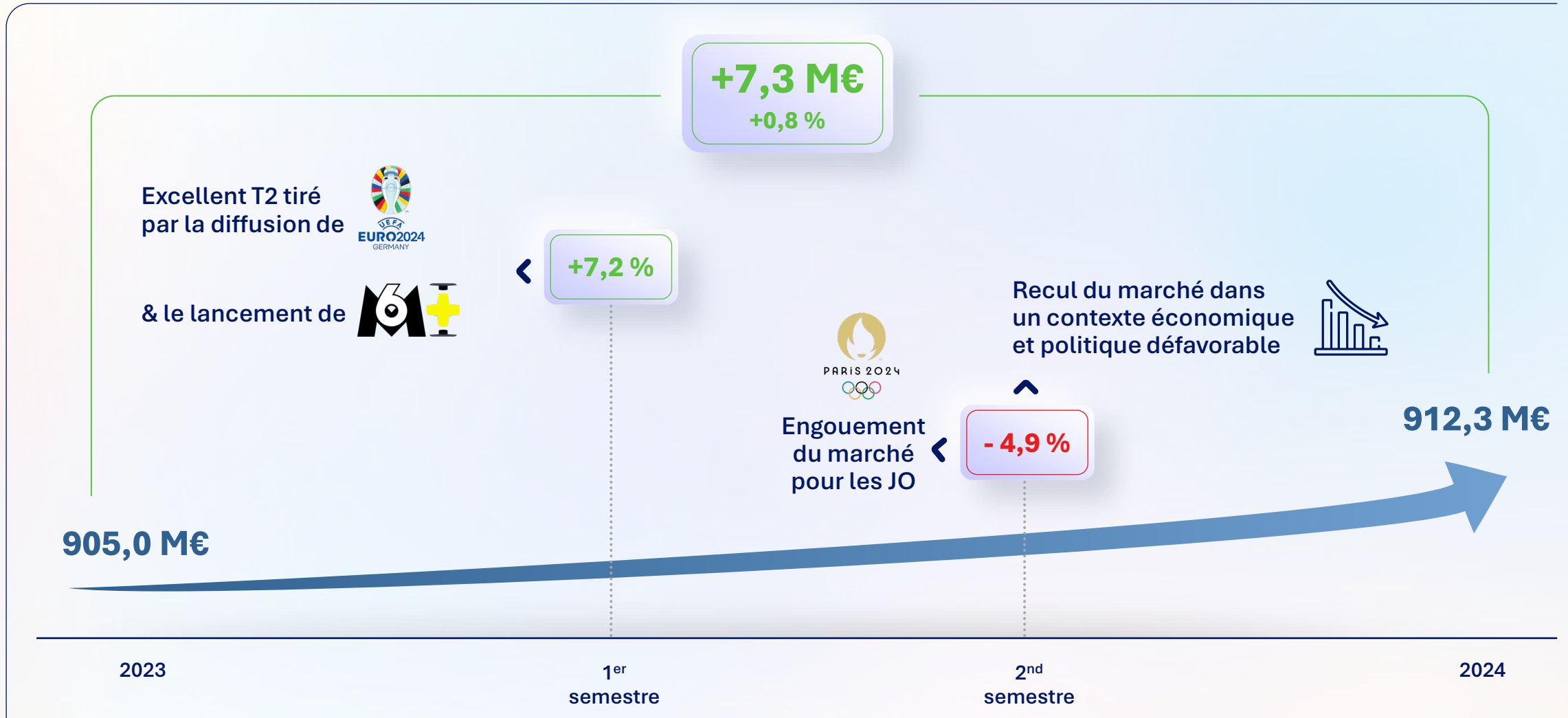


SOMMAIRE

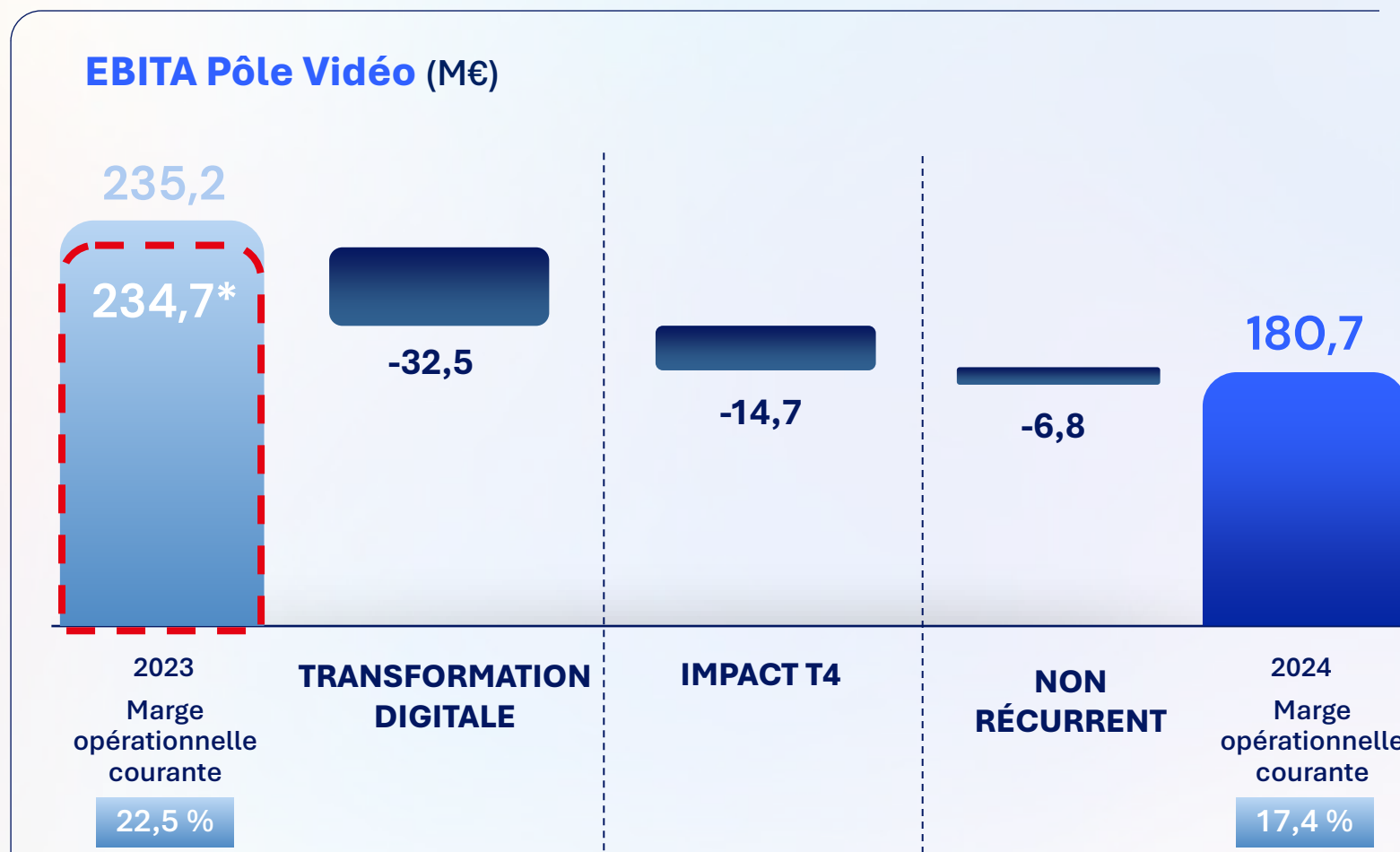


RAPPORT DE GESTION **> PÔLE VIDÉO** **> PERFORMANCES**

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE VIDÉO



LES INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSFORMATION DIGITALE DU GROUPE ET LE RECUL DU MARCHÉ PUB AU 2ND SEMESTRE IMPACTENT L'EBITA



Transformation digitale :
46,4 M€ d'opex streaming en marketing, technique et contenus, minorés des recettes cumulées T1-T3

Impact T4 :
Fort recul du marché impactant l'EBITA

Coûts Groupe non récurrents

SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION

- **PÔLE AUDIO**
- **FAITS MARQUANTS**

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024



Matinale
RTL

Modifications
de la grille

RTL



RTL Soir



Héros



Renforcement
de l'information



Baisse
du temps
de publicité



Poursuite
de la
digitalisation

FRANCE
française



SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION **> PÔLE AUDIO** **> AUDIENCES**

MARCHÉ RADIO EN FRANCE

LA RADIO CONTINUE DE DOMINER L'UNIVERS DE L'AUDIO EN FRANCE



38,4 M

d'auditeurs
quotidiens
(-2 % vs 2023)



167 min

d'écoute en
moyenne
(+7 min)



La radio
représente

56 %

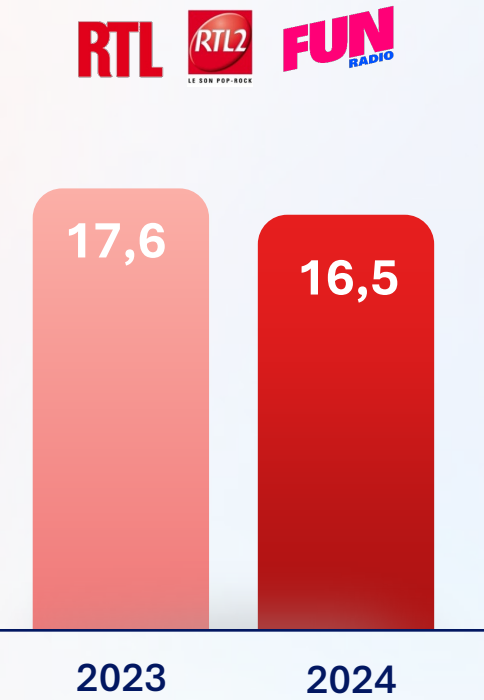
de la part de
marché audio
en France

La radio touche
68,4%
des Français
de plus de 13 ans

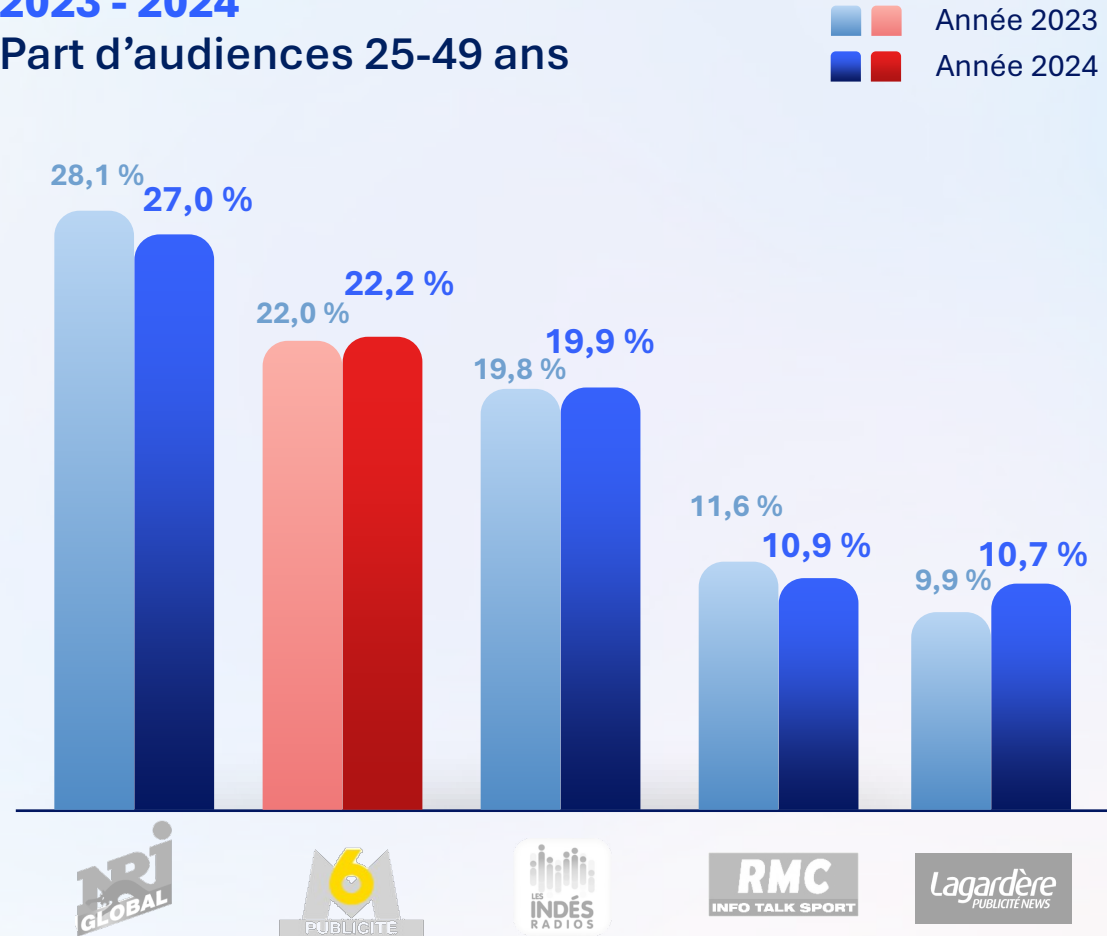


STABILITÉ DES AUDIENCES EN 2024

2023-2024
13+

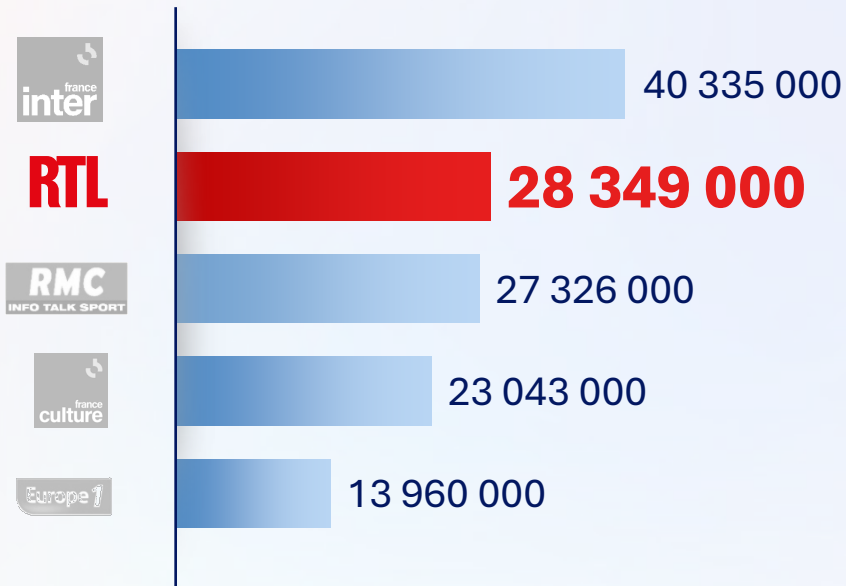


2023 - 2024
Part d'audiences 25-49 ans



LES PODCASTS ATTIRENT CHAQUE MOIS 44% DES INTERNAUTES

RTL 1^{er} éditeur privé
de Podcasts en France avec
28,3 millions d'écoutes



2^{ème}
Podcast de France
avec 12,1 millions
d'écoutes



6 podcasts RTL
dans **le TOP 30**
eStat Podcast



SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION

- > PÔLE AUDIO**
- > PERFORMANCES**

UNE RENTABILITÉ PRÉSERVÉE

Chiffre d'Affaires (M€)



EBITA (M€)



Marge opérationnelle courante

21,7 %

24,9 %

24,3 %

Baisse des recettes publicitaires liée à un effet de base défavorable

Contrôle strict des coûts permettant de maintenir une forte rentabilité



SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION **› PÔLE PRODUCTION &** **DROITS AUDIOVISUELS**

DANS UN MARCHÉ STABLE, LE GROUPE RÉALISE UNE EXCELLENTE ANNÉE EN CINÉMA



Les films du Groupe M6 représentent

1/3 des entrées des films français en 2024



Coproductions



**2 films en 1^{ère} et 2^{ème} place
du box office français**

#1



> **10,8 M** d'entrées

#2



> **9,3 M**
d'entrées

Distribution



Et d'autres grands succès cinéma



2 M
d'entrées



1,6 M
d'entrées



1 M
d'entrées

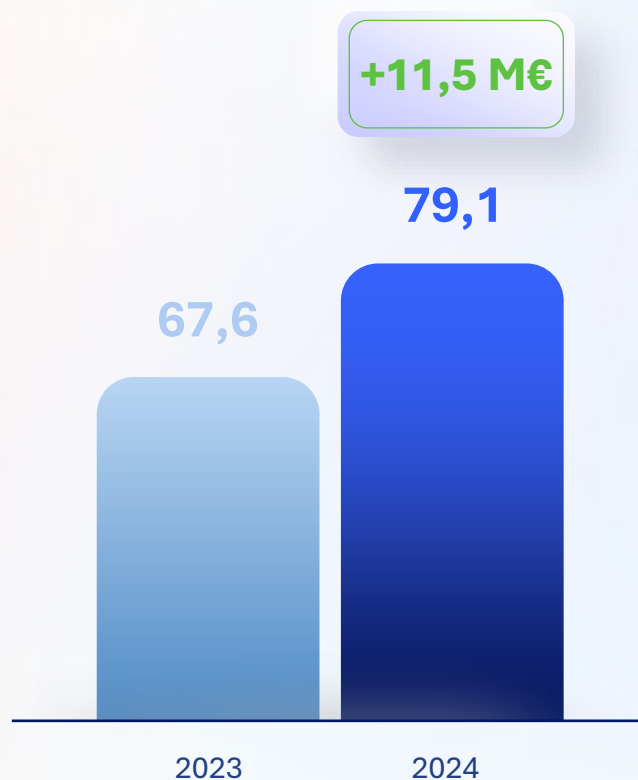


0,75 M
d'entrées

Prix du Meilleur scénario
aux Golden Globes

EXCELLENTE PERFORMANCE DES ACTIVITÉS CINÉMA ET CESSION DE DROITS

Chiffre d'Affaires (M€)



EBITA (M€)



Marge opérationnelle courante

15,5 %

21,9 %



9,3 M

d'entrées pour



**Croissance du CA et EBITA
tirée par :**

- les succès salles 2024
- les cessions de droits de catalogue



SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION > PÔLE DIVERSIFICATIONS

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

**Marché immobilier
au ralenti :
Baisse de 17 %*
du nombre de
transactions
immobilières**

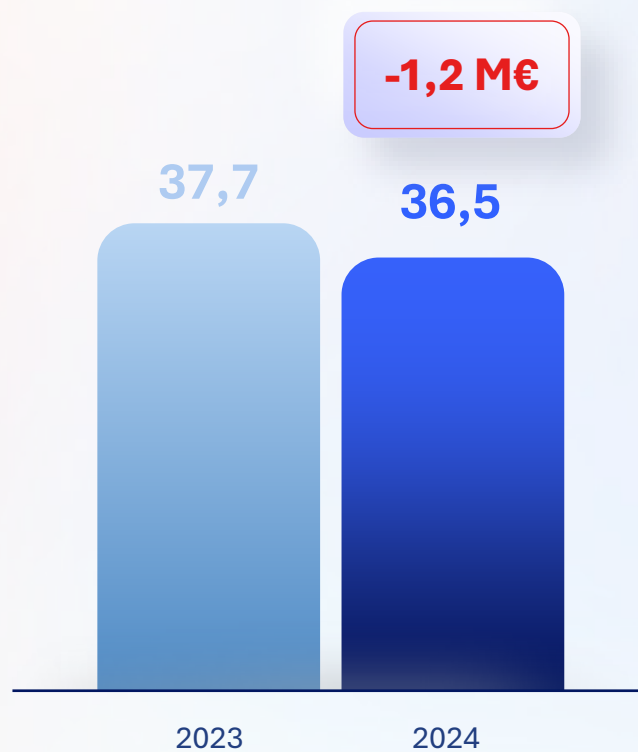
**Succès de la
tournée Molière
en province**

**Acquisition de
la Boîte Aux Enfants**



ACTIVITÉ TOUJOURS IMPACTÉE PAR UN MARCHÉ IMMOBILIER EN CRISE

Chiffre d'Affaires (M€)



EBITA (M€)



Stéphane Plaza Immobilier :
un marché immobilier
toujours en crise qui pèse
sur les revenus du réseau

**Des coûts non récurrents en
2024 du fait de
l'accompagnement du
réseau Stéphane Plaza
Immobilier par sa holding**

**Intégration de La Boîte
aux Enfants (Gulli Parcs) en
Juillet 2024**



SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION

- **PÔLE**
- DIVERSIFICATIONS**
- **ACTIFS**
- NON CONSOLIDÉS**

MISES EN ÉQUIVALENCE

Sociétés	Activités	% de détention		QP dans le résultat net du Groupe M6 (en M€)	
				2023	2024
	Digital Marketing	31,5 %	Gain de dilution & ajustement	21,2	(1,3)
			Opérations	1,3	3,8
	Tech streaming	50,0 %	Opérations	(16,2)	(10,9)
SALTO		33,33 %	Liquidée déc. 24	2,4	0,6
	Autres *		Opérations	(0,3)	0,8
TOTAL				8,4	(7)
TOTAL hors gain de dilution & ajustements				(12,8)	(5,7)



Actualités RSE en 2024

- Renouvellement de la Fondation M6
- Renforcement de l'engagement du Groupe dans l'écoproduction : près de **80 %** des productions déléguées de SND labellisées en 1 an



Indicateurs RSE prioritaires

- 57,5 % de femmes présentatrices de programmes d'information
- +36 % de sujets RSE dans les journaux d'information TV et radio
- 31 % de femmes au sein des instances dirigeantes et 45 % de femmes managers



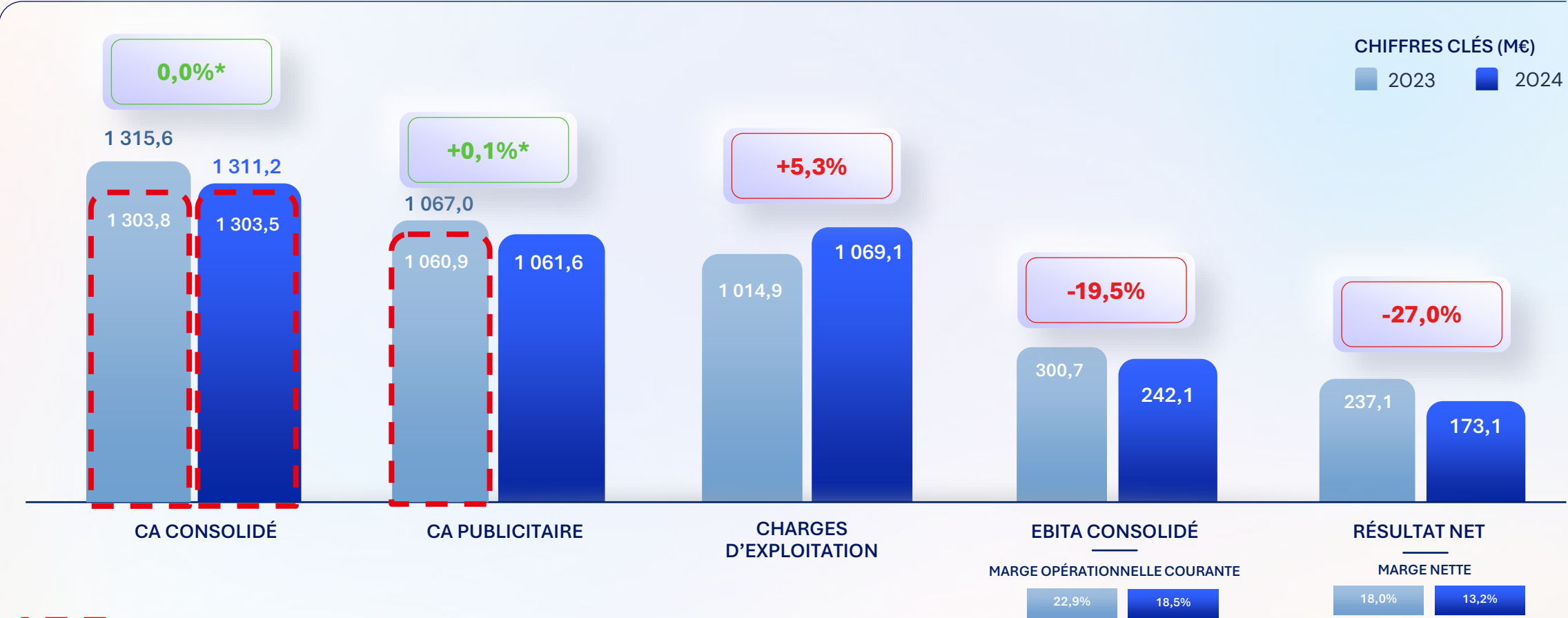
SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION > COMPTES

AGRÉGATS FINANCIERS 2024

À périmètre constant, le CA publicitaire est stable sur l'année.
Les investissements dans la stratégie de transformation digitale du Groupe et le recul du marché publicitaire au 2nd semestre impactent l'EBITA.



* À périmètre constant (hors cessions de CTZAR et du pôle de médias et services de M6 Digital Services en 2023 et hors acquisition de la Boîte aux Enfants (Gulli Parcs) en juillet 2024)

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ

Groupe M6	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation 2024/2023 (M€)
Chiffre d'affaires	1 311,2	1 315,6	(4,4)
Autres produits opérationnels	10,9	12,0	(1,1)
Total des produits opérationnels	1 322,2	1 327,6	(5,4)
Consommations et autres charges opérationnelles	(709,2)	(638,8)	(70,4)
Charges de personnel (yc participation)	(240,5)	(244,5)	3,9
Impôts, taxes, versements assimilés	(49,6)	(49,5)	(0,2)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	(80,7)	(94,2)	13,5
Résultat Opérationnel Courant [EBITA]	242,1	300,7	(58,6)
Plus-value sur cessions de filiales	0,0	24,6	(24,6)
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(9,6)	(19,9)	10,2
Résultat Opérationnel [EBIT]	232,5	305,5	(73,0)
Résultat financier	13,2	10,9	2,4
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	(7,1)	8,3	(15,4)
Résultat courant avant impôt	238,6	324,7	(86,0)
Impôt sur le résultat	(65,6)	(87,6)	22,0
Résultat net de la période	173,1	237,1	(64,0)
Attribuable au Groupe	172,8	234,1	(61,3)
Attribuable aux Intérêts non-contrôlants	0,3	3,0	(2,7)

BILAN SIMPLIFIÉ

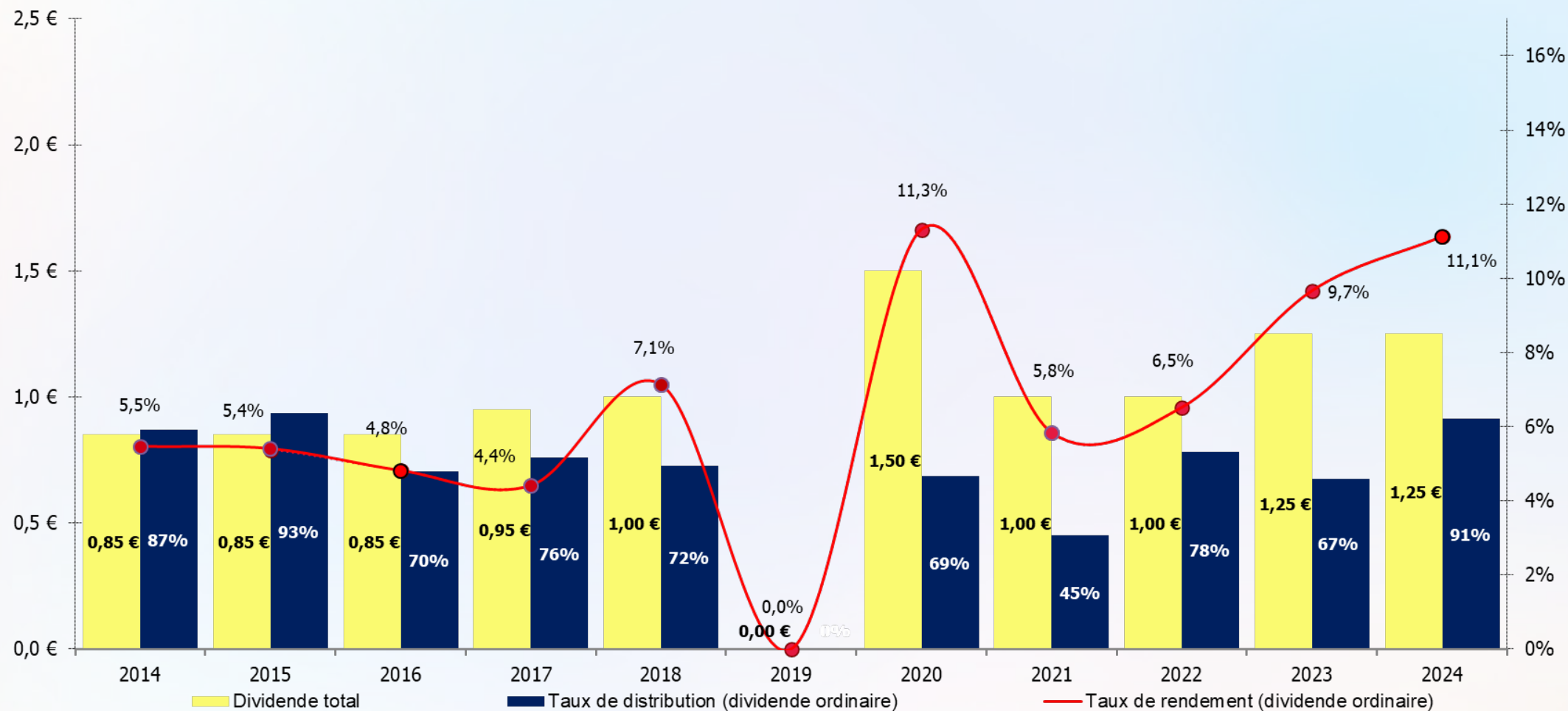
Groupe M6	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation 2024 / 2023 (M€)
Goodwill	304,6	287,9	16,7
Actif non courant	632,0	593,5	38,5
Actif courant	790,0	724,9	65,1
Trésorerie	332,0	443,9	(112,0)
TOTAL ACTIF	2 058,5	2 050,3	8,3
Capitaux propres part du groupe	1 321,1	1 305,1	16,0
Intérêts non-contrôlants	31,5	35,7	(4,2)
Passif non courant	171,9	162,4	9,5
Passif courant	534,1	547,1	(13,1)
TOTAL PASSIF	2 058,5	2 050,3	8,3

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE

Groupe M6	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation 2024 / 2023 (M€)
Capacité d'autofinancement d'exploitation	341,0	407,0	(66,0)
Variation de BFR d'exploitation	(72,9)	(22,1)	(50,8)
Impôt	(69,1)	(78,2)	9,1
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	199,0	306,7	(107,7)
Flux de trésorerie des activités d'investissements	(81,4)	(64,3)	(17,1)
Eléments récurrents	(67,2)	(84,1)	16,9
Eléments non récurrents	(14,2)	19,8	(34,0)
Flux de trésorerie des activités de financement	(229,4)	(172,7)	(56,7)
Distribution de dividendes	(161,6)	(132,5)	(29,1)
Opérations en capital	0,1	(6,6)	6,7
Financement	(50,7)	-	(50,7)
Apports en comptes courants des coentreprises	(7,2)	(26,1)	18,9
Remboursement des dettes locatives	(6,5)	(5,4)	(1,1)
Autres	(3,6)	(2,2)	(1,4)
Effet des écarts de conversion de trésorerie	(0,2)	(0,6)	0,4
Variation globale de trésorerie	(112,0)	69,1	
Trésorerie à l'ouverture	443,9	374,8	69,1
Trésorerie à la clôture	332,0	443,9	(112,0)
Trésorerie nette de clôture*	256,5	320,8	(64,3)

* La présentation de la trésorerie nette exclut désormais les prêts et emprunts aux associés

PROPOSITION DE VERSEMENT D'UN DIVIDENDE PAR ACTION DE 1,25 €

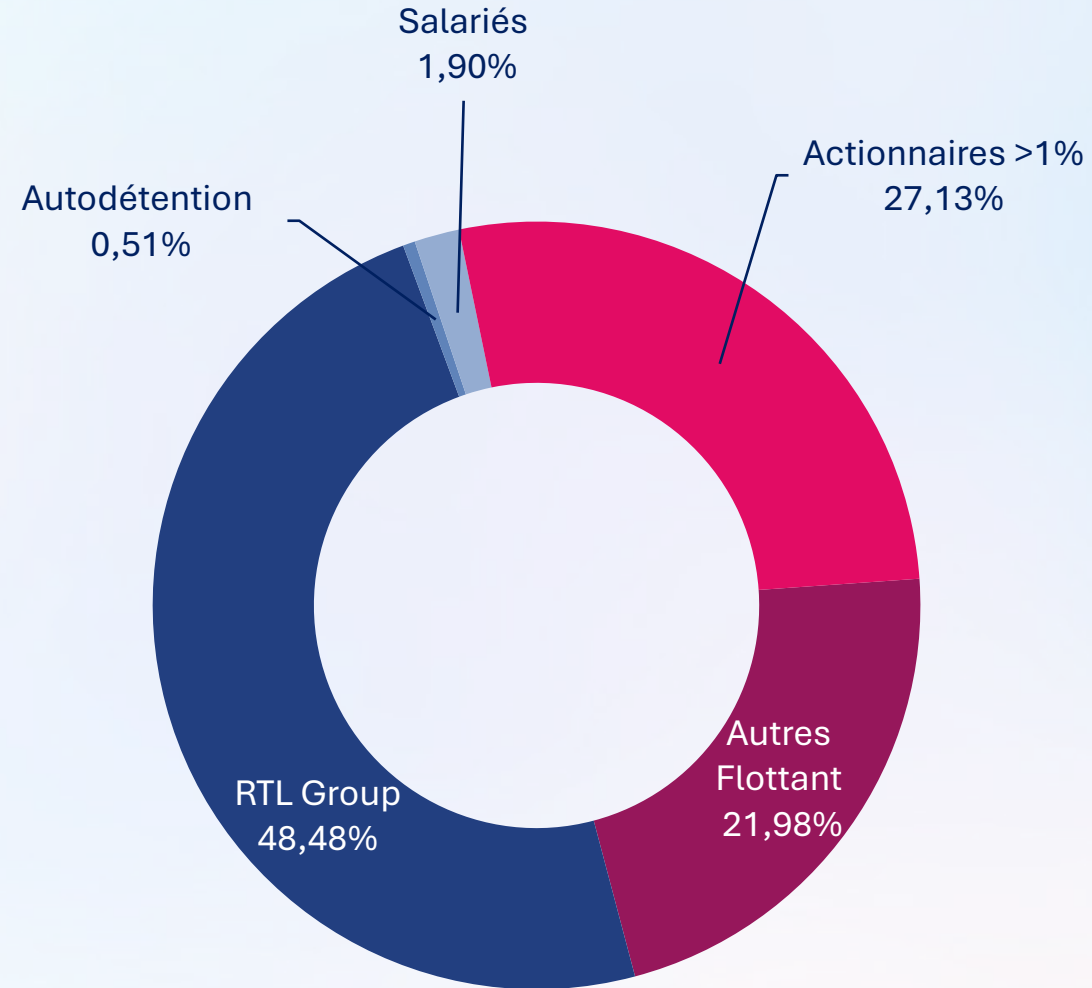


SOMMAIRE



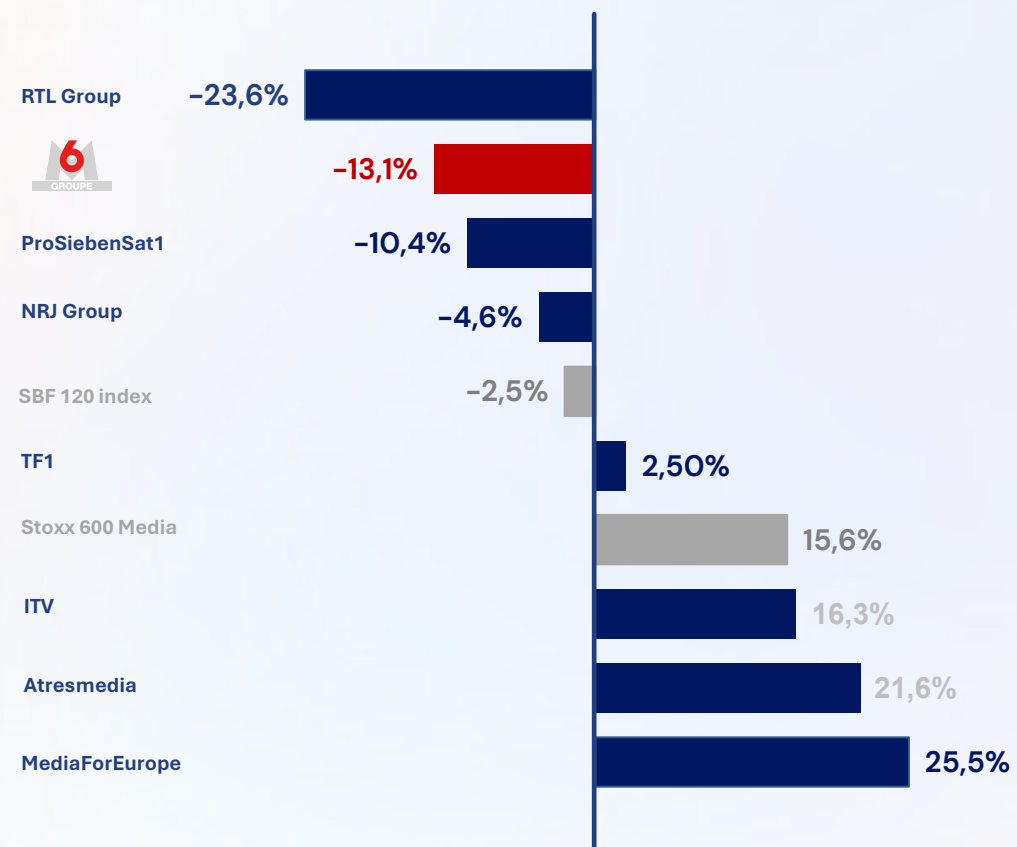
RAPPORT DE GESTION > STRUCTURE DU CAPITAL ET ANNÉE BOURSIÈRE

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

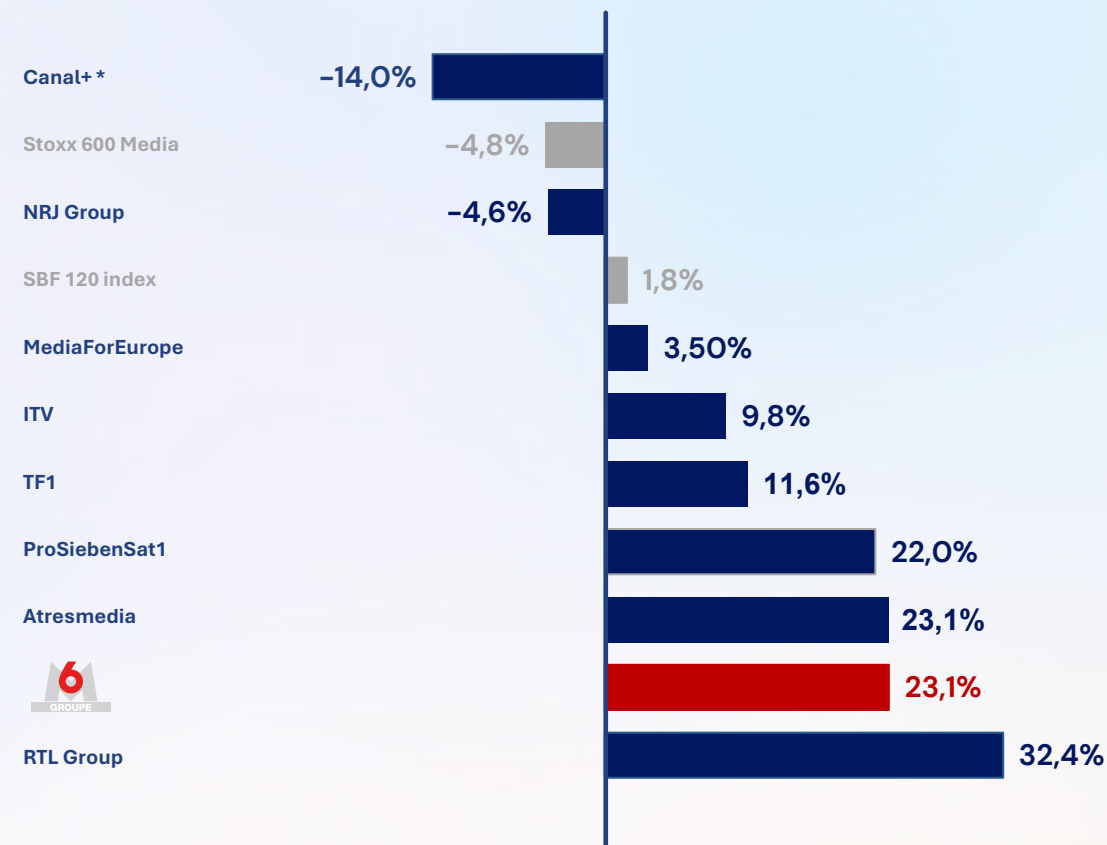


EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE M6 ET DE SES PAIRS EUROPÉENS

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE M6
DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024



PERFORMANCE BOURSIÈRE
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025



* Le Groupe Canal+ a été introduit à la bourse de Londres le 15/12/2024 à la suite de la scission des activités de Vivendi

SOMMAIRE

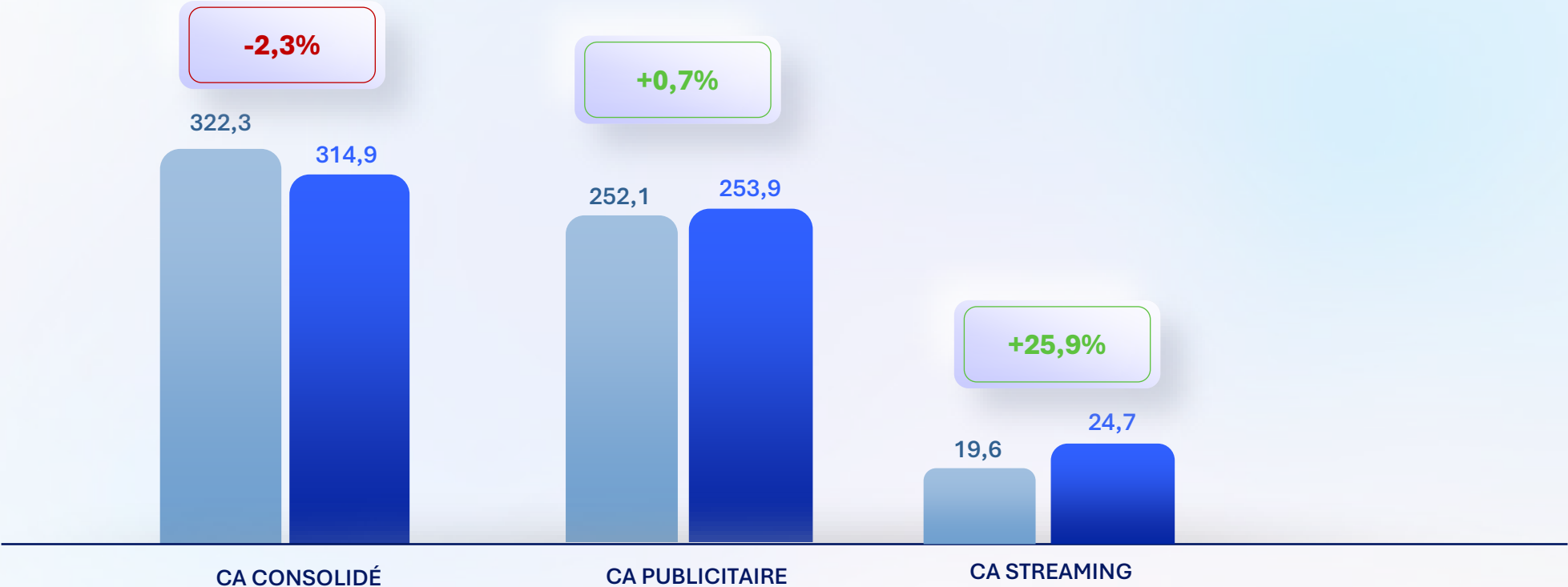


RAPPORT DE GESTION > 1^{ER} TRIMESTRE 2025

CHIFFRES CLÉS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2025

CHIFFRES CLÉS (M€)

T1 2024 T1 2025



AUDIENCES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2025

Audiences en hausse
sur la cible commerciale

13,0 %

4+

-0,2 pt

vs T1 24

22,3 %

FRDA-50

+0,2 pt

vs T1 24



Succès des programmes
de divertissement



+31% d'utilisateurs
+21% d'heures consommées



1^{ère} chaîne en prime
auprès des 25-49 ans



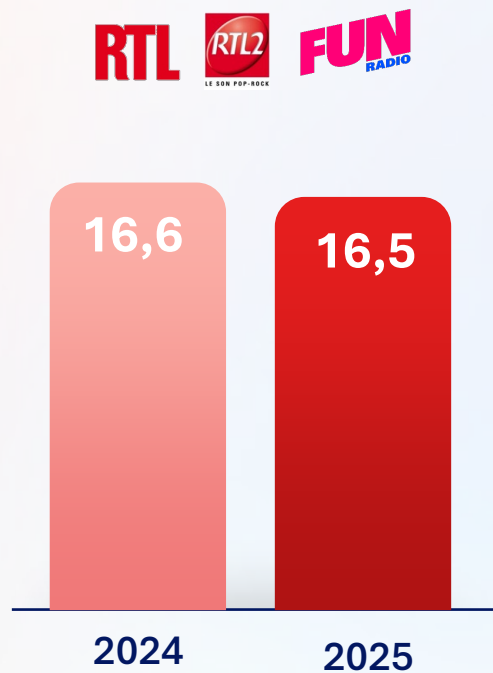
Record historique en
mars auprès de
l'ensemble du public



Leader national auprès des
enfants

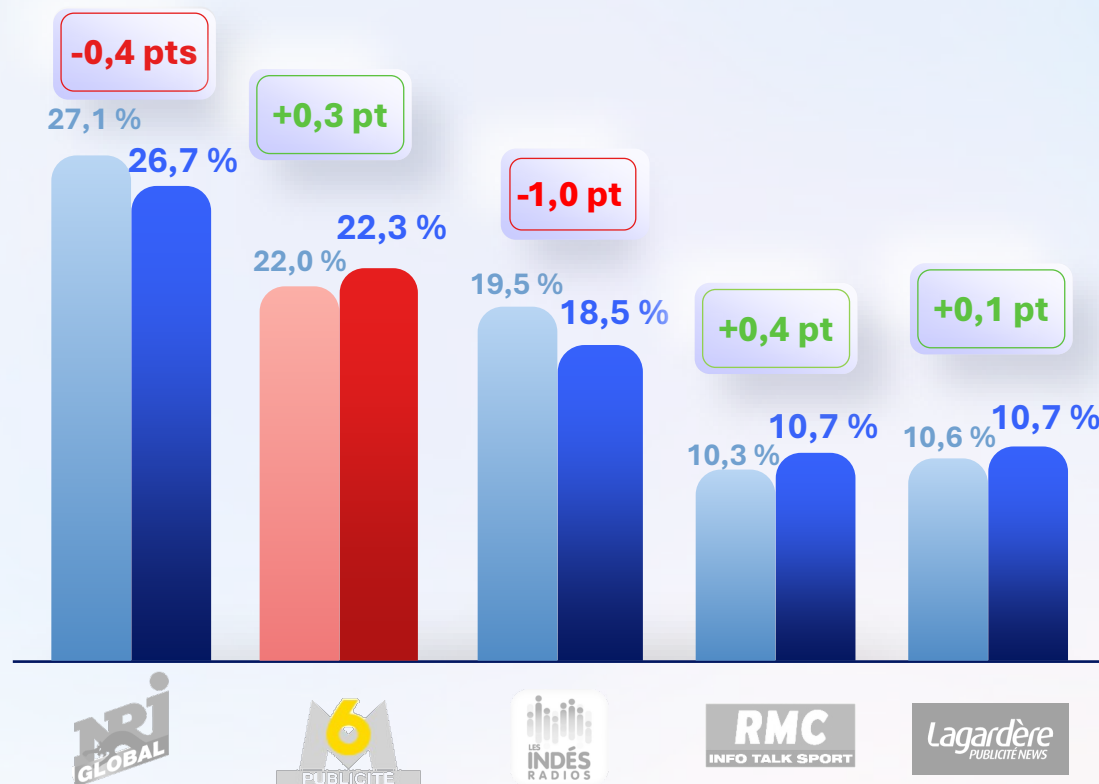
LE PÔLE AUDIO EN PROGRESSION SUR LA CIBLE COMMERCIALE

Jan-Mar 2024
vs Jan-Mar 2025
13+



Jan-Mar 2024 vs Jan-Mar 2025
Part d'audiences 25-59 ans

Jan-Mar 2024
Jan-Mar 2025



SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION > PERSPECTIVES

OBJECTIFS 2025



CONTENUS

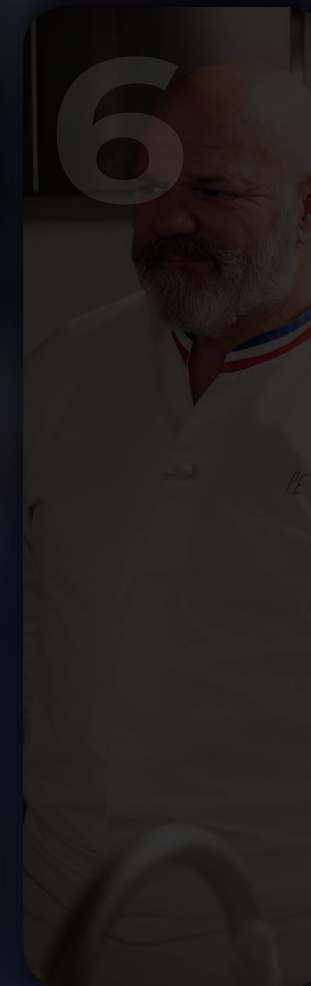
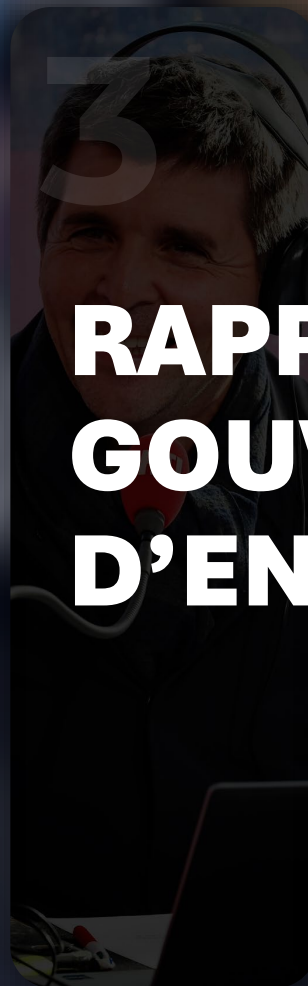
Poursuivre nos investissements
en 2025 tout en conservant une
flexibilité du modèle

STREAMING

Amplifier notre plan
2024-2028



SOMMAIRE



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2024

7 RÉUNIONS

ASSIDUITÉ DE **94%**

3 MEMBRES INDÉPENDANTS*

Comité d'audit

Comité des rémunérations et des nominations

Comité RSE

* Au 31 décembre 2024

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMITÉ D'AUDIT

COMPOSITION AU
31/12/2024



**NICOLAS
HOUZÉ**
PRÉSIDENT

Membre indépendant



**BJÖRN
BAUER**



**MARIE
CHEVAL**

Membre indépendant

3 RÉUNIONS

ASSIDUITÉ DE 100%

COMPTES ET INFORMATION FINANCIÈRE

- Examen des comptes annuels et consolidés ;
- Examen des comptes consolidés semestriels au 30 juin ;
- Revue des engagements hors-bilan ;
- Budget 2025 ;
- Relecture des parties financières du document d'enregistrement universel ;
- Suivi de la situation de trésorerie et les besoins de financement du Groupe ;
- Suivi de la communication financière ;
- Suivi de l'actualité fiscale et comptable ;
- Missions et honoraires des Commissaires aux comptes en 2024 et le plan d'audit 2024-2025 ;
- Préparation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2024 ;

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

- Suivi des missions de contrôle interne de l'exercice ;
- Revue de la cartographie des risques, y compris ceux de nature sociale, environnementale et de gouvernance ;
- Revue de la sécurité informatique ;
- Revue de la procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- Revue des assurances du Groupe ;

INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

- Relecture de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe incluant la Taxonomie verte ;
- Examen des impacts, risques et opportunités matériels identifiés par le Groupe ;
- Examen du Climate Risk Assessment.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMITÉ RSE

COMPOSITION AU 31/12/2024



**SOPHIE DE
BOURGUES**
PRÉSIDENTE
Membre représentant
les salariés



ELMAR HEGGEN



**MARIE
CHEVAL**
Membre indépendant

2 RÉUNIONS

ASSIDUITÉ DE 100%

En 2024, Le Comité s'est penché sur les **enjeux de la déclaration de durabilité (CSRD)** applicable au 1er janvier 2025. Ainsi, la méthodologie appliquée ainsi que les Impacts, Risques et Opportunités retenus dans le cadre de l'analyse de double matérialité ont été présentés au Comité RSE.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

COMPOSITION AU 31/12/2024



**MARIE
CHEVAL**
PRÉSIDENT
Membre indépendant



**NICOLAS
HOUZÉ**
Membre indépendant



**ELMAR
HEGGEN**



**SOPHIE
DE BOURGUES**
Membre représentant
les salariés

4 RÉUNIONS

ASSIDUITÉ DE 100%

Nominations

- L'examen des éléments permettant de déterminer l'indépendance des membres du Conseil ;
- Le renouvellement des mandats à soumettre à l'Assemblée Générale 2025 ;
- L'étude puis la sélection des profils des candidats et futurs membres du Conseil.

Rémunérations

- Le calcul de la partie variable des rémunérations des membres du Directoire au titre de 2024 ;
- L'atteinte des conditions de performance pour les plans LTIP qui requièrent l'atteinte d'un objectif de création de valeur sur une période cumulée triennale ;
- La validation de la répartition du montant de la rémunération alloué aux membres du Conseil de surveillance ;
- La fixation des objectifs individuels des performances de chaque membre du Directoire pour l'exercice 2025, sur la base des performances passées et réalisées ainsi que des données budgétaires fixées pour 2025.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMITÉ DES NOMINATIONS

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de surveillance	Statut	Proposition soumise au vote de l'AG 2025
Elmar HEGGEN	RTL Group	
Marie CHEVAL	Membre indépendant	RENOUVELLEMENT
Nicolas HOUZÉ	Membre indépendant	RENOUVELLEMENT
Julie WALBAUM	Membre indépendant	NOMINATION
Patric BÉHAR	Membre indépendant	NOMINATION
CMA CGM Participations, représentée par Stéphane RICHARD	CMA CGM	
Björn BAUER	RTL Group	RENOUVELLEMENT
Siska GHESQUIERE	RTL Group	
Christophe GOOSSENS	RTL Group	NOMINATION
Ingrid HEISSERER	RTL Group	
Elisabeth SANDRET-RENARD	RTL Group	NOMINATION
RTL Group Vermögensverwaltung, représentée par Philippe DELUSINNE	RTL Group	
Sophie de BOURGUES	Membre représentant les salariés	
A définir	Membre représentant les salariés	

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMITÉ DES NOMINATIONS

COMPÉTENCES DU CONSEIL APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Sous réserve de l'approbation des renouvellements et nominations proposés au vote

		Membres dont le renouvellement est soumis au vote de l'AG								Membres dont la nomination est soumise au vote de l'AG				
		Elmar Heggen	Marie Cheval	Nicolas Houzé	Björn Bauer	Philippe Delusinne	Siska Ghesquiere	Sophie de Bourges	Stéphane Richard	Ingrid Heisserer	Julie Walbaum	Patrick Béhar	Elisabeth Sandret-Renard	Christophe Goossens
Expérience sectorielle	Média France (7/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Média hors France (10/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Expérience exécutive	CEO d'entreprise cotée (3/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Direction Général de division ou CEO d'entreprise privée (8/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Expertise financière (8/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Expertise internationale (9/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Expérience fonctionnelle	RSE (3/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Technologie/Digital (4/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Marketing (5/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Juridique (3/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Stratégie (9/13)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

DIRECTOIRE

RÉMUNÉRATIONS NUMÉRAIRES ATTRIBUÉES AU TITRE DE 2024 – POUR VALIDATION EX-POST

	Président depuis le 23 avril 2024				Membre depuis le 23 avril 2024	Membre sortant le 23 avril 2024
	 D. LARRAMENDY	 K. BLOUËT	 G. CHARLES	 H. DE FONTAINES	 H. THOMINE- DESMAZURES	 N. DE TAVERNOST
Part fixe	639 902 € ↗	273 495 € ↗	335 498 € ↗	335 498 € ↗	177 566 € ↗	313 883 € ↘
Part variable (contrat de travail + mandat)	536 243 € ↗	105 461 € ↗	248 430 € ↗	253 049 € ↗	120 087 € ↗	260 340 € ↘
Part exceptionnelle	–	–	–	–	–	–
Avantage en nature (voiture de fonction /assurance perte d’emploi des dirigeants)	22 726 €	6 909 €	4 536 €	6 145 €	4 435 €	3 565 €
Total rémunération au titre de 2024	1 198 871 € ↗	385 864 € ↗	588 464 € ↗	594 692 € ↗	302 089 € ↗	577 788 € ↘
Actions de performance attribuées en 2024	235 180 €	85 520 €	181 730 €	181 730 €	106 900 €	–

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

DIRECTOIRE

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2025 (EX-ANTE)

RÉMUNÉRATION NUMÉRAIRE	ACTIONS DE PERFORMANCE	AUTRES ÉLÉMENTS
<u>Part fixe</u>	<u>Enveloppe attribuable :</u> <u>Collège</u> : Maximum fixé à 0,3% du capital social dont maximum 0,1% par an <u>Individuelle</u> : Maximum fixé à 100% de la rémunération fixe + variable au titre de l'année N-1	<u>Engagement de non-concurrence :</u> - 12 mois - Maximum fixé à 50% de la rémunération fixe + variable au titre de l'année N-1
<u>Part variable :</u> - <u>Plafond</u> : 100% de la part fixe - Mesurée sur 12 mois - Multicritères (financiers, opérationnels et ESG) - Bornes minimales et maximales et barème de versement déterminées a priori	<u>Conditions de performance :</u> - Triennale - <u>Deux indicateurs</u> : EBITA et Cash Conversion Ratio	<u>Indemnités de départ :</u> - Uniquement valable pour David LARRAMENDY - 24 mois de rémunération (y.c. indemnités légales et conventionnelles) - Condition de performance sur les 48 derniers mois
<u>Rémunération exceptionnelle :</u> - À discrétion du Conseil de Surveillance - <u>Plafond</u> : 100% de la part fixe	<u>Condition d'attribution :</u> Condition de présence tout le long des 3 exercices	<u>Retraite par capitalisation</u>

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS CONSEIL DE SURVEILLANCE

SAY ON PAY



RÉMUNÉRATION
2024
D'ELMAR HEGGEN,
PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE
SURVEILLANCE
35 717 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En raison de l'élargissement de l'effectif du Conseil de surveillance à 14 membres, contre 9 au 31 décembre 2024, il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2025 d'approuver une **augmentation de l'enveloppe de rémunération du Conseil de surveillance, restée inchangée depuis 2012**. Le Directoire a fixé le nouveau montant pour absorber la croissance de l'effectif et réaligner la rémunération moyenne par membre qui restera inférieure à celle octroyée par des sociétés de taille comparable.

Elle sera portée à **400 000 €** soit une hausse de +9,1% de la rémunération moyenne par membre du Conseil.

RÈGLE DE RÉPARTITION

- UNE PART FIXE LIÉE À LA QUALITÉ DU MEMBRE
 - UNE PART VARIABLE LIÉE À L'ASSIDUITÉ

SOMMAIRE



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

- › RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 1

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

Commentaires

RÉSULTAT NET MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A. :
BÉNÉFICE DE 197 430 309,47 €

CAPITAUX PROPRES MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A. :
963 987 599,80 €

DÉPENSES ET CHARGES VISÉES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CGI :
93 291,55 €

CHARGE D'IMPÔT CORRESPONDANTE :
24 093 €

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 2

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 2024

Approbation des comptes
consolidés de l'exercice clos
au 31 décembre 2024

Commentaires

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ :
1 311 241 470,06 €

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE :
1 321 072 087,10 €

TOTAL BILAN :
2 058 542 646,89 €

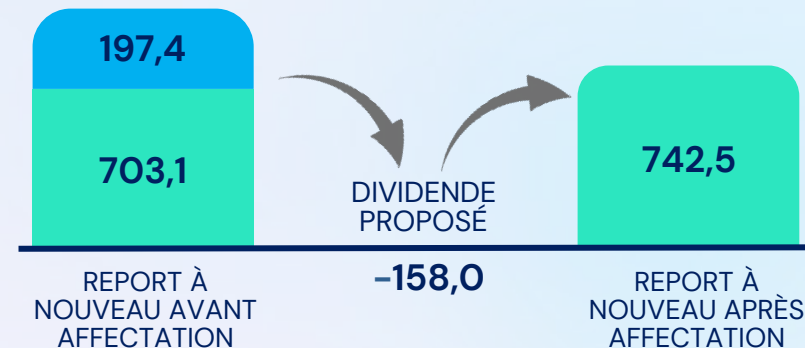
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AU GROUPE :
172 822 259,89 €

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE MÉTROPOLE
TÉLÉVISION SA AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M€



DIVIDENDE PROPOSÉ



DIVIDENDE
PAR ACTION

1,25 €

CALENDRIER



DÉTACHEMENT DU
COUPON
LUNDI 5 MAI 2025

VERSEMENT DU
DIVIDENDE
MERCREDI 7 MAI 2025

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 4

APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Convention de rachat d'actions de Métropole Télévision auprès de RTL Group Vermögensverwaltung GmbH dans le cadre du programme de rachat d'actions de l'article L.225-209 du Code de commerce, signée en date du 5 mars 2025 avec effet au 23 avril 2024 :

- Le respect du plafond légal de détention du capital de Métropole Télévision à 49% impose à RTL Group de céder à Métropole Télévision des actions lorsque la société met en œuvre son programme de rachat.
- Engagement de RTL Group de céder des blocs d'actions hors marché :
 - À hauteur de 49/51^{ème} des quantités achetées préalablement acquises par Métropole Télévision dans le marché ;
 - Au prix moyen pondéré des rachats effectués dans le marché ;
 - Dans la limite de 10% de son capital social.
- Durée de validité : jusqu'à la présente Assemblée.

Convention cadre de trésorerie entre Métropole Télévision et RTL Group Vermögensverwaltung GmbH (qui s'est substituée à Immobilière Bayard d'Antin S.A.), déjà autorisée au cours d'exercices antérieurs, renouvelée le 15 décembre 2024 :

- Placements d'excédents de trésorerie de Métropole Télévision auprès de RTL Group Vermögensverwaltung GmbH (sans dépasser 20% des liquidités bancaires de Métropole Télévision ;
- Emprunts d'un montant maximum de 50 M€ sans dépasser 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires ;
- Rémunération conforme aux conditions de marché.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 5

COMPOSITION DU CONSEIL

Renouvellement de Madame
Marie Cheval en qualité de
membre du Conseil de
surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 6

COMPOSITION DU CONSEIL

Renouvellement de Monsieur
Nicolas Houzé en qualité de
membre du Conseil de
surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 7

COMPOSITION DU CONSEIL

Renouvellement de Monsieur
Björn Bauer en qualité de
membre du Conseil de
surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 8

COMPOSITION DU CONSEIL

Nomination de Madame Julie
Walbaum en qualité de
membre du Conseil de
surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 9

COMPOSITION DU CONSEIL

Nomination de Monsieur
Patrick Béhar en qualité de
membre du Conseil de
surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 10

COMPOSITION DU CONSEIL

Nomination de Madame
Elisabeth Sandret-Renard en
qualité de membre du
Conseil de surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 11

COMPOSITION DU CONSEIL

Nomination de Monsieur
Christophe Goossens en
qualité de membre du
Conseil de surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 12

**SOMME FIXE À ALLOUER
AUX MEMBRES DU
CONSEIL**

Commentaires

Augmentation de l'enveloppe de
rémunération à

400 000 €

contre 236 000 €, en raison de
l'élargissement de l'effectif du Conseil
de surveillance à 14 membres contre
9 au 31 décembre 2024.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 13

**APPROBATION DES
INFORMATIONS VISÉES AU I
DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU
CODE DE COMMERCE POUR
LES MANDATAIRES
SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ**

Commentaires

Cette résolution soumet au vote des actionnaires les informations sur la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (aux paragraphes 3.3.1 et 3.3.3.2, p. 119 à 151).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 14

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé jusqu'au 23 avril 2024 (date de cessation de ses fonctions de président du directoire), ou attribués au titre de cette même période, à Monsieur Nicolas de Tavernost, Président du Directoire jusqu'au 23 avril 2024

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.1.6.E p. 137).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 15

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de cette même période à Monsieur David Larramendy, membre du Directoire puis Président du Directoire depuis le 23 avril 2024

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.1.1.E, p. 122).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 16

SAY ON PAY EX-ANTE

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice 2025

Commentaires

En application de l'article L. 22-10-26 du Code du commerce,

Détails de la politique de rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.2, p. 141 à 149).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 17

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Karine Blouët, membre du Directoire

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.1.2.E, p. 125).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 18

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Guillaume Charles, membre du Directoire

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.1.3.E, p. 128).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 19

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Henri de Fontaines, membre du Directoire

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.1.4.E, p. 131).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 20

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé à compter du 23 avril 2024 (date de nomination en qualité de membre du Directoire) ou attribués au titre de cette même période à Madame Hortense Thomine-Desmazures, membre du Directoire depuis le 23 avril 2024

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.1.5.E, p. 134).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 21

SAY ON PAY EX-ANTE

Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2025

Commentaires

En application de l'article L.22-10-26 du Code de commerce,

Détails de la politique de rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2023 (au paragraphe 3.3.2, p. 141 à 149).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 22

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Elmar Heggen, Président du Conseil de Surveillance en 2024

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.3.1, p. 150).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 23

SAY ON PAY EX-ANTE

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2025

Commentaires

En application de l'article L.22-10-26 du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2024 (au paragraphe 3.3.3.2, p. 150 à 151).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 24

RACHAT D'ACTIONS

Autorisation à donner au
Directoire dans le cadre du
dispositif de l'article L.22-10-62
du Code du commerce

Conditions

- Prix maximum d'achat : **25 €**
- Rachat limité à **10 %** du capital
- Montant maximal autorisé : **316 035 620 €**
- Autorisation valable pour une période de **18 mois**

Objectifs

- L'animation de marché et la liquidité du titre
- Financer une éventuelle opération de croissance externe
- Couvrir les plans d'attribution d'actions de performance aux salariés et/ou mandataires sociaux
- Couvrir les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions
- Annuler des actions

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE

› RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 25

ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Autorisation à donner au
Directoire en vue d'annuler les
actions propres détenues par la
société rachetées dans le cadre
du dispositif de l'article L.22-10-
62 du Code de commerce

Conditions

Annulation limitée à **10%** des actions
propres détenues suite à des rachats
réalisés dans le cadre du programme
de rachat prévu dans la résolution 24,
eux-mêmes limités à 10%.

Autorisation valable pour une période
de **24 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 26

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

Autorisation à donner au
Directoire en vue d'attribuer
gratuitement des actions
existantes aux membres du
personnel salarié et/ou certains
mandataires sociaux de la
société ou des sociétés ou
groupements d'intérêt
économique liés

Conditions

- Attribution limitée à **1,5%** du capital social au jour de la présente Assemblée dans la limite de **0,5%** du capital social par an.
- Limitation de la part d'actions attribuée gratuitement **aux dirigeants mandataires sociaux** à **0,3%** du capital social dans la limite de **0,1%** par année, conformément à l'article 26.3.3 du Code AFEP-MEDEF.
- Autorisation valable pour une période de **38 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 27

MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 DES STATUTS

Modification de l'article 22 des statuts concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du Conseil de surveillance

Commentaires

Modification des statuts pour tenir compte des dispositions de l'article L.22-10-21-1 du Code du commerce, créé par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du Conseil de surveillance.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 28

CREATION D'UN PARAGRAPHE 22-5 DANS LES STATUTS

Permission de recourir à la
consultation écrite des
membres du Conseil de
surveillance

Commentaires

- Conformément aux dispositions de l'article L.225-82 du Code du commerce telles que modifiées par la loi n°2024-225-82 du 13 juin 2024.
- Ajout en conséquence d'un nouveau paragraphe 5 à l'article 22 des statuts.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 29

MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Mise en harmonie avec la réglementation en vigueur concernant la participation aux Assemblées générales par des moyens de télécommunication

Commentaires

- Mise en harmonie de l'article 29 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-103-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024, concernant la participation aux Assemblées Générales par des moyens de télécommunication ;
- Modification de l'alinéa 6 de l'article 29 des statuts.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 30

MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Mise en harmonie avec la réglementation en vigueur concernant la procédure applicable dès lors que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social

Commentaires

- Mise en harmonie de l'article 43 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-248 du Code du commerce telles que modifiées par la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023.
- Modification des troisième à cinquième alinéas de l'article 43 des statuts.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 31

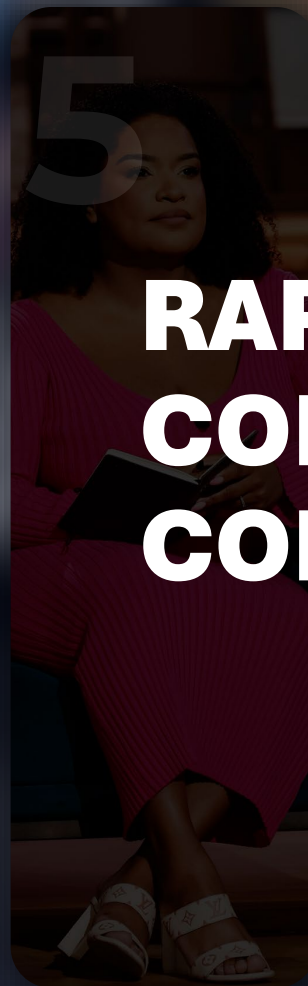
POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Commentaires

Permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée.

SOMMAIRE



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LISTE DES › RAPPORTS PRÉSENTÉS

Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Rapport sur l'autorisation en matière de réduction de capital

Rapport de certification des informations en matière de durabilité

Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

SOMMAIRE



6

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES



QUESTIONS
RÉPONSES

SOMMAIRE



VOTE DES RÉSOLUTIONS

FONCTIONNEMENT DES BOÎTIERS DE VOTE

1

CARTE À PUCE

LE BOÎTIER NE PEUT FONCTIONNER QUE SI VOTRE CARTE À PUCE EST CORRECTEMENT INSÉRÉE

2

POUR VOTER

APPUYEZ SIMPLEMENT SUR LA TOUCHE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX :

1 = POUR

2 = CONTRE

3 = ABSTENTION

3

MESSAGE SUR LA LIGNE DU BAS DE L'ÉCRAN DU BAS DE L'ÉCRAN DU BOÎTIER

MENTION "ACQUITTÉ" : VOTRE VOTE EST EFFECTIVEMENT PRIS EN COMPTE



DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT, PARTICULIÈREMENT CELLES CONCERNANT LES PRÉVISIONS DES PERFORMANCES À VENIR DU GROUPE M6, SONT DES DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES ET PEUVENT ÊTRE SUJETTES À CERTAINS RISQUES ET INCERTITUDES.

TOUTE RÉFÉRENCE À DES PERFORMANCES PASSÉES DU GROUPE M6 NE DOIT PAS ÊTRE PRISE COMME UN INDICATEUR DE PERFORMANCES FUTURES.

LE CONTENU DE CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN DOCUMENT COMMERCIAL OU UNE SOLlicitATION À L'ACHAT OU À LA VENTE D'ACTIONS DU GROUPE M6.

LES INVESTISSEURS ET LES DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES PEUVENT OBTENIR GRATUITEMENT COPIE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE GROUPE M6 AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (WWW.AMF-FRANCE.ORG) OU DIRECTEMENT AUPRÈS DE M6.

